

Le comité recommande que la Cité de Drummondville, sans reconnaître aucune responsabilité et sans préjudice aux droits de la Cité, paie à M. Gérard Gaudet un montant équivalant à 50% de sa réclamation, (\$87.50) soit \$ 43.75

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$75.00 à l'Orphelinat du Christ-Roi, à Nicolet, à titre d'octroi pour l'organisation d'un arbre de Noël, au profit des enfants de Drummondville actuellement à cet orphelinat.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*Maurice Larin*....  
Greffier.

Le 14 janvier 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 14 janvier 1952, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 24 décembre 1951, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par Oscar Pélissier, que la Cité de Drummondville, sans reconnaître aucune responsabilité et sans préjudice à ses droits, paie à M. Gérard Jutras une somme de \$18.70, équivalant à 50% de sa réclamation, suivant la recommandation de l'aviseur légal de la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Armand Cloutier, député de Drummond-Arthabaska, en date du 7 janvier 1952, avisant la Cité que le Gouvernement Fédéral avait complètement exécuté les travaux au Parc Ste. Thérèse, pour la somme de \$35,000.00. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que le greffier soit chargé de transmettre à M. Cloutier les remerciements du Conseil de la Cité de Drummondville, et pour le prier de bien vouloir demander au

Gouvernement Fédéral la continuation de ce mur. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Roland Nadeau, président du Cercle Jean Rimbault, en date du 21 décembre 1951, demandant à la Cité de bien vouloir aviser les propriétaires de théâtres de respecter rigoureusement la loi quant à ce qui regarde l'admission des jeunes de moins de seize ans aux représentations cinématographiques qui se donnent dans les théâtres de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR:-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
4723 ✓	Irénée Cadoret	156-219, p.156	Dr. Irénée Dufresne
6414 ✓	Amédée Landry	166b-15, 166c-2	Rosaire Leblanc
1358 ✓	Dame J. Garneau Roberge P352 Est		Dame Jean Beaudoin

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$43,516.85 au compte budget, et de \$193.90 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Tréscrier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Et la séance est levée.

*Antoine J. Biron*  
.....  
Maire

*Marcellin*  
.....  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 janvier 1952, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une lettre des Finissants du Séminaire de Nicolet, en date du 9 janvier 1952, demandant la permission de solliciter des annonces pour leur numéro spécial de la "Vie Nicolétaine". Le comité recommande que cette demande soit accordée.

Le comité prend connaissance d'une demande de M. Daniel Vachon, directeur de funérailles, de la Cité de Drummondville, lettre en date du 14 janvier 1952, demandant le renouvellement du permis de taxi pour l'année 1951-52, permis qu'il avait cédé temporairement à M. Oscar Lefebvre.

CONSIDERANT qu'en vertu d'un contrat passé le 26 août 1949, devant le notaire Gauthier, Daniel Vachon a acheté de Oscar Lefebvre l'entreprise de taxi et funérailles; et que par un écrit sous seing privé, en date du 11 avril 1950, ledit Daniel Vachon a autorisé ledit Oscar Lefebvre de se servir de son permis de taxi d'une façon temporaire;

CONSIDERANT que suivant les dispositions du règlement no. 382, article 10, Oscar Lefebvre, aux droits de Daniel Vachon, opérait de fait un service de taxi dans la Cité de Drummondville, et qu'il est décédé le 19 juillet 1951;

CONSIDERANT que Daniel Vachon est encore dans les dispositions requises par ledit règlement pour l'obtention d'un permis de taxi;

EN CONSEQUENCE, le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à émettre un permis de taxi à M. Daniel Vachon.

Et la séance est levée.

*Antoine B. B.*  
.....  
Maire

*Marcel Marois*  
.....  
Greffier

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, ANTOINE BIRON, avocat, de la Cité de Drummondville, ayant été élu maire de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1952, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

*Antoine Biron*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 25 janvier 1952.

*Marcel Marois*  
Greffier de la Cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, ARMAND THIBODEAU, marchand, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier NORD, siège numéro 1, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1952, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

*Armand Thibodeau*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 7 février.... 1952.

*Marcel Marois*  
Greffier de la Cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, LEO CORRIVEAU, marchand, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier NORD, siège numéro 2, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1952, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

*Leo Coriveau*  
.....

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 25 janvier 1952.

*Marc Manis*  
Greffier de la cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, J. AMÉDEE SAVARD, rentier, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier OUEST, siège numéro 1, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1952, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

*J. Savard*  
.....

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 25 janvier 1952.

*Marc Manis*  
Greffier de la cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, PIERRE MATHIEU, garagiste, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier OUEST, siège numéro 2, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1952, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

*Pierre Mathieu*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 25 janvier 1952.

... *Marcus Marcis*  
Greffier de la Cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, JOSEPH MERCURE, industriel, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier EST, siège numéro 1, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1952, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

*Joseph Mercure*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 25 janvier 1952.

... *Marcus Marcis*  
Greffier de la Cité de  
Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, EMILE LAUZIÈRE, tricoteur, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier EST, siège numéro 2, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1952, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

*Emile Lauzière*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 25 janvier 1952.

*A. Marcil*  
Greffier de la Cité  
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, OSCAR PELISSIER, rentier, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier CENTRE, siège numéro 1, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1952, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

*Oscar Pelissier*

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 25 janvier 1952.

*A. Marcil*  
Greffier de la Cité  
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC  
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, J.HORMISDAS HAINS, gérant, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier CENTRE, siège numéro 2, de la Cité de Drummondville, par acclamation, le 25 janvier 1952, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

.....*J. Hains*.....

Assermenté devant moi,  
à Drummondville,  
ce 25 janvier 1952.

.....*M. Marsel Hains*.....  
Greffier de la Cité  
de Drummondville.

---

Le 28 janvier 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 28 janvier 1952, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Emile Lauzière, J.Amédée Savard, Pierre Mathieu et Léo Corriveau, sous la présidence de Me. Antoine Biron, maire.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 14 janvier 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée du rapport de l'élection générale qui vient d'être tenue dans la Cité de Drummondville; le tout suivant les dispositions de l'article 268 de la Loi des Cités et Villes.



Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que les comités permanents actuellement formés et existants continuent de demeurer les mêmes et composés des mêmes membres du Conseil. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que le maire et le greffier soient autorisés à signer la quittance en radiation des jugements enregistrés sur les propriétés de E.G. Malouin, pour taxes dues à la Cité. ADOPTE.

L'échevin J. Hormisdas Hains donne avis de motion d'un règlement d'emprunt aux fins d'acheter un terrain industriel.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

.....*Marc Marois*.....  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 janvier 1952, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire M<sup>e</sup>. Antoine Biron.

Le comité prend connaissance de certaines plaintes à l'effet que le Garage Daneau & David se sert d'un terrain sur la rue Malançon, pour le stationnement des voitures-automobiles; le greffier et l'aviseur légal sont chargés d'étudier la question, et si les conclusions de tel rapport sont à l'effet que ce genre de stationnement est défendu par les règlements de la Cité, le comité recommande que des instructions soient données au Garage Daneau & David d'enlever lesdites voitures-automobiles.

L'échevin Joseph Mercure entre, et prend son siège.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés :- Paul-Emile Courchesne (enfant); Dame Rosaire Poudrier; Hector Clément (ses trois enfants:- Nicole, Françoise et André).

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,500.00 aux Services Sociaux, dont le siège social est à Drummondville.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de transmettre à madame Eugène Dionne, à sa famille, ainsi qu'à l'échevin Emile Lauzière, les sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion du décès de monsieur Eugène Dionne.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$25.00 à Gérard Jutra, en règlement final de sa réclamation pour dommages; le tout sans préjudice aux droits de la Cité.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

.....*Marc Marois*.....  
Greffier

Le 4 février 1952.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, lundi, le 4 février 1952, à huit heures p.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J. Amédée Savard, Emile Lauzière, Pierre Mathieu, Jos. Mercure, Léo Corriveau, et Armand Thibodeau, sous la présidence de Me. Antoine Biron, maire.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Donat Béland un mois de loyer, à titre d'Assistance Publique.

ATTENDU que la Compagnie Sylvania Electric (Canada Limited), qui est installée à Drummondville depuis quelques années, contribue à la prospérité de la Cité de façon efficace;

ATTENDU que cette Compagnie projette l'achat d'un vaste terrain pour y construire incessamment une usine de vaste proportion;

ATTENDU que la réalisation de ce projet fera économiser à la Cité de Drummondville environ \$100,000.00 en travaux d'aqueduc, d'égoût, de pavage, et d'entretien, travaux qu'elle sera exemptée de faire par l'occupation de ces vastes terrains par la nouvelle usine;

ATTENDU que, suivant sa charte, la Cité de Drummondville a le droit de louer pour le prix qu'elle croit juste et raisonnable les immeubles qu'elle possède pour fins municipales et industrielles;

ATTENDU que les faits ci-dessus décrits justifient les autorités de la Cité d'accorder à ladite Compagnie une diminution, tant pour le passé que pour l'avenir, sur le loyer payé par elle pour l'occupation qu'elle fait présentement de l'immeuble anciennement connu comme étant l'Ecole des Arts et Métiers;

ATTENDU que pour fins de comptabilité, et pour éviter des ajustements ennuyeux, il apparaît aux autorités de la Cité que le meilleur moyen de faire valoir cette diminution est de remettre à la Compagnie une somme de \$10,000.00, ladite Compagnie devant cependant continuer à payer le loyer, tel que fixé;

A CES CAUSES, il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Léo Corriveau, ET RESOLU que le Trésorier de la Cité de Drummondville soit autorisé à faire remise d'une somme de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000.00) à la Sylvania Electric (Canada Limited), somme qu'il prendra à même les surplus accumulés et qu'il échelonnera sur une période de deux ans. ADOPTE.

(taxes)

ATTENDU que la Compagnie Sylvania Electric (Canada Limited) projette de construire une usine très importante dans la Cité de Drummondville;

ATTENDU que pour réaliser ce projet, elle doit acquérir de vastes terrains, et y élever des bâtiments considérables;

ATTENDU que la réalisation de ce projet est de nature à contribuer largement à la prospérité de la Cité;

ATTENDU que dans le passé des avantages très considérables et des exemptions de taxes ont été accordées aux industries qui sont venues s'établir à Drummondville;

ATTENDU que les autorités de la Cité croient juste et équitable

d'accorder à cette Compagnie des avantages et des exemptions qui puissent aider à la réalisation des projets ci-dessus décrits;

ATTENDU que les autorités de la Cité croient que ladite Compagnie devrait payer, à compter du premier janvier 1953, ses taxes foncières annuelles dans les proportions suivantes:-

Sur un-dixième (1/10) de son évaluation la première année;

Sur deux-dixièmes (2/10) de son évaluation la deuxième année;

Et ainsi de suite, en augmentant d'un-dixième (1/10) chaque année subséquente, jusqu'à la dixième (10) année, où elle paiera sur la totalité de son évaluation.

A CES CAUSES, il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, ET RESOLU que le maire et le greffier de la Cité de Drummondville soient autorisés à signer une convention à cet effet avec la Compagnie Sylvania Electric (Canada Limited) et que le Conseil de la Cité de Drummondville prenne les dispositions nécessaires pour obtenir une confirmation desdits arrangements par la Législature de la Province de Québec. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
Maire

*Marcel Hébert*  
Greffier.

Le 11 février 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 11 février 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRÉSENTS:- M<sup>rs</sup>. les échevins Léo Corriveau, Armand Thibodeau, Pierre Mathieu, J. Amédée Savard, J. Hormidas Hains et Émile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire M<sup>e</sup>. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 28 janvier 1952, ainsi que des rapports des comités tenus les 28 janvier et 4 février 1952. Il est proposé par l'échevin Émile Lauzière, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, et RESOLU, que, sous l'autorité de la Loi du temps réglé-

Avance  
de  
l'heure

mentaire (S.R.Q. 1941, ch.2) à partir de dimanche, le 27 avril 1952, à minuit et une minute, le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich et ce, jusqu'au dimanche, 28 septembre 1952, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour son approbation. ADOPTÉ.

Décès  
du Roi  
George VI

Son Honneur le Maire se joint à la population de la Cité de Drummondville pour déplorer la mort de Sa Majesté le Roi George VI, et il invite la population à garder respectueusement deux minutes de silence, vendredi, le 15 février 1952, à la mémoire du monarque décédé.

Les membres du Conseil de la Cité de Drummondville ont appris avec un extrême regret la mort du major-abbé Rosaire Lupien, décédé à Tokyo. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Léo Corribeau, que le greffier soit chargé de transmettre à M. Alexis Lupien, et à sa famille, les sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$124,623.69 au compte budget, et de \$723.92 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTÉ. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
Maire

*Maurice Marois*  
Greffier

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 février 1952, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,000.00, à titre d'octroi, au Club de Hockey Drummondville.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$10.00 au Comité Permanent de la Survivance Française en Amérique, Université Laval, Québec.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Louis Gauthier, Fernando Poirier, Marie-Raymonde et Marie-Claire Houle, Dame Gédéon Guillemette, Nicole Parent.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$50.00, à titre d'Assistance Publique, au Couvent de St. Germain, pour les trois enfants de Dame Cécile Goudreault, représentant la pension des mois de janvier et février 1952.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
Maire

*Maurice Marois*  
Greffier

Le 25 février 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de "rummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 25 février 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Péliissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 11 février 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No.de cadastre</u>
5249	✓ Arthur Champagne	Alphonse Gauthier	159-23
2537	✓ Rodolphe Béliveau	Henri Désilets	141-68a
4178	✓ Dame Hector Biron	Aquila Provencher	P.85-1, P.85-2
2405	✓ Cyrille Simoneau	Philippe Généreux	P.186 Est
1251	✓ Adélaré Birtz	Dr. Paul Dugal	P.22 "
1104	✓ Isidore Dionne	Joseph Lemieux	52-39 "
1206	✓ Béatrice Leduc	Denis Leduc	P.136 "
2312	✓ Marcel Granger	Omer Lemaire	7-20 "
5715	✓ Ernest Forcier	Lucien Lafond	160a-197 Gr.
4223	✓ Harry Mathieu	Dame Anatole Rousseau	135 Sud
5054	✓ René Ferland	Dame Cécile Beaulieu	158-61 Gr.
4593	✓ Wilfrid Houle	Arthur St.Germain	156-65 "
4281	✓ Daniel Vachon	Dr. Aristide Gendron	263-27
4103	✓ Surprenant, Thérèse	Surprenant, Gisèle	28-98 Sud
4104	✓ do	do	28-99 "
4105	✓ do	do	28-100 "
139	✓ Goudreau, Adélaré	Boudreau, Adélaré	P.1 Nord

6041	✓ Henri Landreville	Roland Benoit	162-112
6080	✓ Roland Benoit	Delle Emma Pepin	162-159
	✓ Melvin Rutherford	✓ H. Epps	8-12

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Oscar Péliissier, que M. Léo Loiséle, de la municipalité du Canton de Grantham-Ouest, soit nommé président du Comité de la Défense Civile du Grand Drummondville, et que monsieur J.L. Godbout, constable de la Cité, soit nommé secrétaire dudit Comité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une circulaire adressée par le Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec, section des mauvaises herbes, demandant à la Cité la nomination d'inspecteurs des mauvaises herbes. Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que les membres du Conseil qui font partie du Comité Parcs, Amusements, Hygiène et Embellissement soient nommés inspecteurs des mauvaises herbes. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre en date du 31 janvier 1952, de l'Association de Voirie Drummond, sollicitant comme par les années passées une contribution pour l'entretien des chemins d'hiver du Comté de Drummond. Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$200.00 à l'Association de la Voirie de Drummond. ADOPTE.

L'échevin Emile Lauzière, président du Comité de l'Aqueduc, fait rapport au Conseil de la situation grave dans laquelle la Cité s'est trouvée il y a quelques jours, alors que par suite d'un manque d'électricité l'usine de filtration a dû cesser son opération durant quelques heures, manque d'électricité occasionné par un accident de la route. Le Président de l'Aqueduc fait remarquer que l'opération de cette usine ne doit cesser en aucun moment, et que cette question est d'importance vitale non seulement pour Drummondville mais pour toutes les autres municipalités auxquelles la Cité fournit l'eau. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Péliissier, que le greffier soit chargé d'écrire à la Cie Southern Canada Power à l'effet d'obtenir des explications sur ce manque d'électricité arrivé à l'usine de filtration, et comment il se fait que l'usine de filtration n'est pas protégée en tout temps contre les accidents de pareille nature. ADOPTE.

Et la séance est levée.

.....  
*Antoine T. P.*  
 Maire

.....  
*M. M. M.*  
 Greffier

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 25 février 1952, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

L'échevin Armand Thibodeau entre, et prend son siège.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser monsieur Octave Ally, inspecteur des bâtiments, que le Conseil de la Cité a décidé d'abolir cette position, et que comme conséquence les services de monsieur Octave Ally ne seront plus requis comme inspecteur des bâtiments.

Le comité recommande que les constables soient autorisés à charger une somme de \$0.50 pour chaque repas fourni aux prisonniers incarcérés dans la prison de la Cité de Drummondville.

Le comité étudie la demande de M. Gustave Cartier contenue dans sa lettre du 24 décembre 1951, au sujet d'une réduction sur le prix d'achat de la propriété qu'il a achetée de la Cité, sur le Boulevard St. Joseph, le 21 septembre 1951, au prix de \$3,500.00 comptant, et suivant d'autres conditions énumérées dans sa lettre en date du 15 septembre 1951. Le comité recommande que cette demande soit refusée, et que le Conseil s'en tienne à la résolution qu'il a passée le 21 septembre 1951.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de demander des soumissions pour la location du restaurant au Stade de Baseball.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$2,500. au Club de Baseball Les Cubs de la Cité de Drummondville.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de demander des soumissions pour l'achat de deux camions trois tonnes, le Conseil ne s'engageant toutefois à n'accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*Marcell Marin*.....  
Greffier

Le 10 mars 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 10 mars 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 25 février 1952, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Southern Canada Power Co., en date du 6 mars 1952, donnant certaines explications au sujet de l'interruption de courant qui s'est produite à l'usine de filtration, il y a quelque temps, incident qui avait motivé une demande d'explications de la part du Conseil.

Le greffier fait part au Conseil qu'à la demande de la Commission Municipale, des soumissions publiques ont été demandées pour lundi, le 17 mars 1952, pour l'achat de \$160,000.00 d'obligations de la Cité de Drummondville, émises en vertu des dispositions du règlement no. 388, et qu'en conséquence, il est devenu nécessaire de faire certaines corrections au règlement numéro 388 de façon à le rendre conforme à la demande de soumission. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que les modifications suivantes soient faites audit règlement no. 388, SAVOIR :-

1. Le paragraphe 2 du règlement no. 388 est remplacé par le suivant:-

" (2) Cet emprunt portera intérêt à un taux n'excédant pas  $4\frac{1}{2}$  % par  
" année, ledit intérêt payable semi-annuellement les premier septem-  
" bre et premier mars de chaque année, et le capital sera remboursable  
" en partie chaque année, durant le cours d'une période de vingt (20)  
" ans; "

2. Le paragraphe 4 du règlement no. 388 est remplacé par le suivant :-

" (4) Cet emprunt sera effectué au moyen d'obligations, et le Conseil  
" de la Cité de Drummondville est par le présent règlement autorisé  
" à émettre des obligations pour ladite somme de \$160,000.00, payables  
" au porteur, ou au détenteur enregistré, selon le cas, à diverses  
" dates d'échéance, durant le cours d'une période de vingt (20) ans,  
" obligations datées du premier mars 1952 et remboursables par séries  
" du premier mars 1953 au premier mars 1972 inclusivement, avec inté-  
" rêt à un taux n'excédant pas  $4\frac{1}{2}$  % par année payable semi-annuellement  
" les premier mars et premier septembre de chaque année. "

3. Le tableau tel qu'il apparaît à la Cédule "B" du règlement no. 388 est remplacé par le suivant :-



PROVINCE DE QUÉBEC  
Cité de Drummondville

RÈGLEMENT no. 388

Cédule "B"

Emission de \$160,000.00 - 20 ans - 1er mars 1952

	<u>Capital</u>
1er mars 1953	\$ 5,000.00
1954	5,500.00
1955	5,500.00
1956	6,500.00
1957	6,500.00
1958	7,000.00
1959	7,000.00
1960	7,000.00
1961	7,500.00
1962	8,000.00
1963	8,000.00
1964	8,500.00
1965	9,000.00
1966	9,000.00
1967	9,500.00
1968	9,500.00
1969	10,000.00
1970	10,000.00
1971	10,500.00
1972	10,500.00
	<u>\$ 160,000.00</u>

Ceci est la cédule "B" mentionnée au règlement no. 388.

le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.  
ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation, SAVOIR :-

<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
↓ Roy, Paul-Emile	GOUGEON, Frank & Gérard	( 162b-58 Gr.
	Blvd. Bernard, D'Ville	( 162b-59 "
		( 162b-199 "
		( 166b-1 "
		( 166b-5 "
↓ Cantin, Donat	CYR, Jos.	( 153-147 "
	53 Charles-Garnier, St.Simon de Drummond	
↓ Joyal, Willie	CORRIVEAU, J.A.	( 156-170 "
	260 rue Marchand, Ville	( 156-171 "
		( 156-172 "
		( 156-173 "

↓ Joyal, Willie	LUPIEN, Maurice, plâtrier	( 162b-177 Gr. Village St.Charles.
↓ Lampron, Maurice,	MELANCON, Napoléon,	( 2-38 Est 216 rue Chapleau, Ville.
↓ Boisvert, Henri	BEAUDOIN, Dame Claire B.	( 62 Sud 158 rue Marchand, Ville.

ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'un avis de la Régie des Transports à l'effet que cette dernière a l'intention d'accorder à M. Elphège Vincelette, de Roxton-Falls, une augmentation de ses taux d'autobus, et demandant à quiconque a des objections de bien vouloir les produire au bureau de la Régie, à Québec.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le greffier soit chargé de transmettre à l'échevin Oscar Pélissier, actuellement malade, les meilleurs vœux du Conseil, pour un prompt rétablissement. ADOPTÉ.

Le Conseil entend certains délégués de la Ligue des Propriétaires de la Cité, qui demandent au Conseil que l'élargissement du Boulevard St.Joseph et la continuation de la route Drummondville-Sherbrooke se fassent exclusivement aux frais du Gouvernement Provincial, ou au moins dans une forte proportion. Les délégués de la Ligue demandent aussi que la Cité prenne les mesures nécessaires pour amener la disparition des fils électriques à haute tension, qui, d'après l'opinion de ces délégués seraient une source de danger, en plus de créer des embarras considérables à la circulation.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour l'achat de deux camions 3 tonnes, lesquelles soumissions se lisent comme suit :-

Garage Fortier	\$ 3,855.40	
	7,085.00	pour 2
St.Jacques Automobile Enrg.	\$ 7,042.22	pour 2
Garage Daneau & David Ltée	\$ 4,121.40	
Desmarais Automobile Ltée	\$ 3,664.07	
Garage Montplaisir Ltée	\$ 3,582.00	
Lemoyne Automobiles Enrg.	\$ 3,570.00	
Pinard & Pinard Ltée	\$ 5,710.88	
Garage Fréchette & Guilbault	\$ 5,507.00	& \$ 6,415.00

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces soumissions soient référées à la séance de comité, pour étude. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que la séance soit ajournée à lundi prochain, le 17 mars 1952,

à huit heures p.m., ADOPTE.

*Antoine Biron*.....  
Maire

*Marcell Hauris*.....  
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 mars 1952, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité entend certains délégués du Comité de Moralité Publique. Ces derniers avisent le Conseil qu'à la prochaine séance sera présentée une requête dûment signée par un grand nombre de personnes pour demander à la Cité l'adoption d'un règlement municipal exigeant dans les hôtels et les clubs, des salles absolument séparées, pour chaque sexe, où doit se faire la vente des boissons alcooliques, sous peine de voir révoquer le permis de l'hôtelier ou du propriétaire de club. Cette question est référée à l'aviseur légal, pour étude, et pour savoir si tel règlement serait dans les limites des pouvoirs de la Cité, cette question devant être établie en premier lieu, avant de prendre une décision sur les autres points soulevés par la requête.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$25.00 à Les Jeunesses Musicales, \$50.00 à l'Institut National Canadien pour les Aveugles, \$25.00 à The Boy Scouts Association.

Le comité recommande que le salaire de M. Urbain Racicot soit porté à \$43.00 par semaine.

Le Trésorier fait remise au greffier, pour être déposé dans les archives de la Cité, d'une copie du certificat de renouvellement de la police de garantie, au montant de \$5,000.00, représentant le cautionnement du Trésorier de la Cité.

Le comité recommande que les modifications suivantes soient faites au rôle d'évaluation, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Evaluation</u>
2226	↓ Jos. Gouin	P.2-(223,224) \$ 2,650. au lieu de \$3,050.
2225	↓ Dame Arthur Simoneau	P.2-223, \$6,850. au lieu de \$6,450.
4721	↓ Walter Desrosiers	156-217 \$4,675. " " " \$4,600.
4722	↓ Geo.Henri Gagnon	156-218 \$3,625. " " " \$3,700.
2391	↓ Alex,Guay	106 Est, \$8,900. " " " \$9,250.
1125	↓ Armand Toupin	P.57,58, \$2,075. " " " \$6,850.
1124	↓ Albert Schaefer	P.57,58, \$16,925. " " " \$10,950.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*..... Maire.

*Marcell Hauris*..... Greffier.

Le 17 mars 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 17 mars 1952, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière du 10 mars 1952.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J. Amédée Savard, Pierre Mathieu, Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Jos. Mercure, Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée des soumissions pour la vente des obligations émises sous l'autorité du règlement no. 388 de la Cité de Drummondville, obligations au montant de \$160,000.00, datées du premier mars 1952, et remboursables en 20 ans. Lesdites soumissions se lisent comme suit :-

						<u>Loyer</u>
Crédit Anglo-Français Limitée	15 ans	4 %	\$109,500.	96.61		4.487
	5 "	4½%	50,500.			
Dominion Securities Corp.Limited)	20 "	4 %	160,000.	95.60		4.488
A.E.Ames & Co.Limited )						
& The Royal Bank of Canada )						
Geoffrion, Robert & Gelinias Inc.	20 "	4 %	160,000.	96.18		4.422
L.G.Beaubien & Cie Ltée )	5 "	3 %	29,000.			
The Wood Gundy Corp.Ltd )	15 "	4 %	131,000.	95.77		4.406
René T. Leclerc Inc.	10 "	3 %	65,500.			
	10 "	4 %	94,500.	93.80		4.462
Casgrain & Cie Ltée )	20 "	4 %	160,000.	97.11		4.317
McNeil, Mantha, Inc., )						
Banque Canadienne Nationale)						
Nesbitt, Thomson & Co.Ltd )	20 "	4 %	160,000.	96.469		4.389
Gairdner & Co.Limited )						
La Banque Provinciale du Canada)	20 "	4 %	160,000.	95.76		4.469
Bélanger Inc. )						
Dawson, Hannaford Limited )						
Morgan, Kempf & Robertson Ltée	5 "	3 %	29,000.			
	15 "	4 %	131,000.	96.05		4.375
Bell, Gouinlock & Co.Ltd )	20 "	4 %	160,000.	96.03		4.438
McLeod, Young, Weir & Co.Ltd )						
Savard-Hodgson & Cie Inc.	20 "	4 %	160,000.	97.37		4.288
Crédit Interprovincial Ltée	20 "	4 %	160,000.	96.19		4.421

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la soumission de Savard-Hodgson & Cie Inc.

au prix de \$97.37, à 4%, soit acceptée, et que le greffier soit autorisé à retourner les chèques aux autres soumissionnaires. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$34,501.17 au compte budget, et de \$525.40 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que monsieur Bernard Champoux, chimiste, soit engagé à l'usine de filtration, au salaire de \$50.00 par semaine. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire

  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 17 mars 1952, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que permission soit accordée à M. Benjamin Robidas, entrepreneur, d'enlever les arbres qui sont situés sur la rue Hériot, près de la rue Holmes, enlèvement devenu nécessaire par l'érection d'un poste d'essence, à la condition toutefois que les arbres soient enlevés aux frais de M. Robidas, et que de plus ce dernier soit avisé que la Cité entend se dégager de toute responsabilité lors de l'enlèvement de ces arbres.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à radier des livres de la Cité la charge de \$198.00 faite à l'Externat Classique, pour le nivellement de leur terrain situé sur la rue Hériot.

Le comité recommande que le greffier et l'aviseur légal soient chargés de faire rapport au Conseil sur la question de savoir si la Cité a le droit de charger une taxe foncière à la Cie de Chemin de Fer Canadian National; les membres du Conseil ayant appris que cette Compagnie paierait à St.Hyacinthe une taxe foncière.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le compte des pompiers, au montant de \$597.88.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$50.00 à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, à titre d'octroi.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser à l'Amicale de Drummondville, une somme de \$295.29, à titre d'octroi.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie H. & R. Arms, en date du 14 mars 1952, demandant de changer les serrures des portes extérieures de l'immeuble occupé par la Compagnie. Le comité charge le greffier de répondre

à la Compagnie que la Cité regrette de ne pouvoir accéder à sa demande.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Albert Houle, Dame Alfred Lampron, Calixte Beaudoin, Dame Ad. Dery, Jean-Baptiste Danis, Serge Courchesne, enfant de P.E.Courchesne;

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
Maire.

*Armand Thibodeau*  
Greffier.

Le 24 mars 1952.

- Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 24 mars 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, Armand Thibodeau, Léo Corriveau, et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 mars 1952, ainsi que de son ajournement au 17 mars 1952, ainsi que des rapports des comités tenus les 10 et 17 mars 1952. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière-, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le lundi de Pâques, 14 avril 1952, soit proclamé fête civique. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que l'échevin J.Amédée Savard soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
Maire

*Armand Thibodeau*  
Greffier

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 mars 1952, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

L'échevin Oscar Pélissier entre, et prend son siège.

Le comité entend monsieur Antonio Lemaire à qui le contrat pour l'enlèvement des vidanges a été accordé par la Cité de Drummondville. Ce dernier soumet au comité qu'il est prêt à faire l'enlèvement des vidanges des restaurants, hôtels, maisons de commerce, boucheries et autres établissements, sans charge pour ces propriétaires, locataires, ou occupants, moyennant une somme additionnelle de \$1,500.00 par année, à compter du premier novembre 1951.

Le comité recommande que cette offre soit acceptée et que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec M. Antonio Lemaire un contrat à cet effet.

Le comité recommande que demande soit faite au juge Joseph Marier de retracer les armoiries comprenant dessins et couleurs, telles qu'elles apparaissent sur un écusson, propriété de la Cité, qui a disparu et que l'on n'a pu retrouver.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de demander des soumissions pour l'achat d'une automobile pour le département de police.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de demander des soumissions pour les uniformes des constables.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Benjamin Robidas, une somme de \$300.00, pour l'enlèvement des arbres qui sont situés sur la rue Hériot, au coin de la rue Holmes, enlèvement des arbres nécessité par l'érection d'un poste d'essence, à la condition toutefois que M. Benjamin Robidas se charge de tout l'ouvrage nécessaire pour l'enlèvement de ces arbres, y compris les souches et les racines qui peuvent constituer une obstruction dans la rue; le tout à la satisfaction de l'ingénieur de la Cité; la Cité se chargera ensuite de la réfection du trottoir et de la rue. Il est entendu que M. Benjamin Robidas assumera entièrement tous les dommages qui pourraient résulter de l'enlèvement de ces arbres, la Cité n'entendant encourir aucune responsabilité dans l'enlèvement de ces arbres.

Le comité, après avoir étudié soigneusement les différentes soumissions reçues pour l'achat de deux camions, recommande que la Cité achète du Garage Fortier deux camions, modèle International, (modèle L-162, empattement 154") avec bascule hydraulique modèle 11, et pour le prix de \$7,165.60; y compris les spécifications indiquées dans la lettre du Garage Fortier, en date du 10 mars 1952.

Lecture est donnée d'une lettre de William-Thomas Limited, en date du 24 mars 1952, demandant la permission de construire trois (3) panneaux-réclame en arrière et sur le côté des hangars au numéro 503 rue Hériot, propriété de E. Tremblay, ainsi qu'un (1) panneau-réclame sur un terrain vacant situé à l'est de la rue St. Jean, propriété de E. et U.

Grondin. Le comité recommande que cette demande soit acceptée.

Et la séance est levée.

.....*Antoine J. Biron*.....  
Maire

.....*Ulysse Ulysse*.....  
Greffier.

Le 31 mars 1952.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, lundi, le 31 mars 1952, à huit heures p.m., cette séance ayant été convoquée dans le but de donner avis de motion d'un règlement concernant la moralité publique dans les limites de la Cité de Drummondville.

SONT PRÉSENTS:- MM. les échevins J. Amédée Savard, Pierre Mathieu, Armand Thibodeau, Léo Corriveau, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

L'échevin J. Amédée Savard donne avis de motion d'un règlement en vue de prier la Commission des Liqueurs de Québec de n'accorder dans les limites de la Cité de Drummondville que des permis de la Classe C, et supprimer dans les limites de ladite Cité tous les permis de la Classe A.

Et la séance est levée.

.....*Antoine J. Biron*.....  
Maire.

.....*Ulysse Ulysse*.....  
Greffier.



Le 15 avril 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 15 avril 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.Hormisdas Hains, Emile Lauzière, J.Amédée Savard, Pierre Mathieu, Armand Thibodeau, et Léo Corriveau, sous la présidence de Son Honneur le Meire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 24 mars 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, et de l'assemblée spéciale tenue le 31 mars 1952. Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions pour l'achat d'une automobile pour le département de police. Comme ces soumissions comportent en même temps un prix d'échange avec l'automobile usagée du département, et différents accessoires, il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que ces soumissions soient référées en comité, pour étude. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions pour uniformes de police. Ces soumissions sont comme suit :-

ALBERT MADORE	No.48, pesanteur 18 onces,	\$ 69.50
	" 49, " 19 "	72.50
	La tunique, gilet et les deux pantalons sont compris dans les prix ci-dessus.	
JUDE TETREAU	<u>17-A-17</u>	<u>18-A-8</u>
	Serge tout laine 17-18 oz.	Serge tout laine 19-20 oz:
	Tunique \$ 25.00	\$ 27.50
	Pantalon 15.50	16.50
	Casquette 4.40	4.60
	Pour uniformes d'officiers, le prix sera de \$5.00 de plus sur le total des prix, dans les deux cas.	
JEAN COTE Enrg.	\$82.50 par uniforme, comprenant tunique, veste, et deux paires de pantalons.	
H.Y. MARANDA Enrg.	No.81500, serge 16 onces -	\$ 69.00
	No.82000, " 17 " -	\$ 74.50
PECK CLOTHING Co.Ltd	J-40 & J-44 (tunique, gilet, 2 pantalons)	\$54.75
	J-42 " " " "	\$59.75
	<u>Extra pour uniforme d'officier</u>	
	galon noir pour pantalon	\$ 1.50
	étoile (la paire)	.75

Peck Clothing Co. (suite)	Chemise gris bleu	\$ 3.50
	Casquette pour constable	3.50
	Casquette pour officier	5.50
	Cravate noire	.75
	Plus taxes fédérale & provinciale.	

REMI FONTAINE	17-A-17, 14-15 onces	\$ 70.00
	22-A-1, 18-19 "	75.00
	20-A-4, 19-20 "	75.00

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces soumissions soient référées en comité, pour étude. ADOPTE.

L'échevin Jos. Mercure entre, et prend son siège.

L'échevin J. Amédée Savard donne lecture d'un règlement priant la Commission des Liqueurs de n'accorder, dans les limites de la Cité de Drummondville, que certaines classes de permis, et réglementant les conditions dans lesquelles ces permis doivent être accordés, et il propose l'adoption dudit règlement. Ce règlement n'ayant pas été secondé, est déclaré rejeté.

L'échevin Savard déclare alors que ce projet de règlement lui avait été remis sur la fin de l'après-midi, et qu'il le retire.

Le Conseil entend Me. Gérard Delage, conseiller juridique de l'Association des Hôteliers, ainsi que M. A.H. Tremblay, I.E., représentant la Ligue de Moralité, au sujet de ce règlement concernant les permis émis par la Commission des Liqueurs, dans les limites de la Cité de Drummondville, règlement que la Ligue de Moralité voudrait voir adopter par le Conseil, et aussi au sujet de certaines plaintes formulées par la Ligue de Moralité au sujet de l'inobservance des règlements chez certains détenteurs de permis de la Commission des Liqueurs.

Le greffier donne lecture d'une résolution adoptée par la Ligue des Locataires du Grand Drummondville, le 9 avril 1952, et dont copie a été envoyée au Conseil de la Cité de Drummondville, par M. Eugène Corriveau, secrétaire-trésorier, résolution appuyant la Ligue de Moralité pour faire fermer les grills dans la Cité.

Le secrétaire-trésorier, M. Eugène Corriveau, dûment présent à la séance, après avoir entendu MM. Gérard Delage, M. A.H. Tremblay, ainsi que l'échevin Pierre Mathieu, déclare par les présentes au nom de la Ligue des Locataires du Grand Drummondville retirer la présente requête.

Le greffier donne aussi lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, en date du 9 avril 1952, donnant communication au Conseil de la Cité d'une résolution adoptée par ladite Chambre, résolution recommandant respectueusement au Conseil de la Cité de Drummondville d'observer le "Status quo" dans le domaine des licences de la Commission des Liqueurs de Québec, dans les limites de la Cité de Drummondville.

Le Conseil de la Cité entend M. J.S. Giroux, ainsi qu'une délégation de la municipalité de St. Philippe, demandant au Conseil de la Cité s'il est prêt à étudier favorablement la question de fournir de l'eau à la municipalité de St. Philippe, exclusivement pour la protection contre le feu. Son Honneur, Me. Antoine Biron, se faisant l'interprète des membres du Conseil, déclare que le Conseil de la Cité sera prêt à étudier cette question sur réception des plans et autres détails se rapportant à ces travaux, plans et détails pouvant être fournis par l'ingénieur de la municipalité de St. Philippe,

plans et détails qui devront aussi être vérifiés par l'ingénieur de la Cité.

Le Conseil entend une délégation de l'A.C.J.C., ainsi que le notaire L. Jutras, de Ville St. Joseph, au sujet de la construction d'un Centre Sportif dans la Cité de Drummondville.

Il est proposé par M. l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le rapport d'audition pour l'année 1951, tel que préparé par les comptables Corriveau & Ostiguy, soit accepté. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$723.16 au compte capital, et de \$33,509.77 au compte budget. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient approuvés, et que le trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Le greffier donne lecture d'une lettre de remerciement de Jeunesses Musicales du Canada, en date du 7 avril 1952, pour la réception donnée par la Cité au T.H. Thibaudeau Rinfret, Juge en Chef de la Cour Suprême du Canada. Lecture est aussi donnée d'une lettre en date du 7 avril 1952, du T.H. Thibaudeau Rinfret, remerciant Son Honneur le Maire, ainsi que le Conseil de la Cité de Drummondville, pour la magnifique réception dont il a été l'objet.

.....Et la séance est levée.

.....  
*Antoine Biron*  
 Maire

.....  
*Marc Hains*  
 Greffier

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 15 avril 1952, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité entend M. Roland Hains, 61 rue St. Pierre, au sujet du bornage de son terrain avec celui de la Cité, et au sujet de l'expropriation d'une partie de son terrain pour l'élargissement du Boulevard St. Joseph; M. Roland Hains déclare aussi aux membres du Conseil qu'il serait prêt à céder tout le terrain qui est compris dans la ligne d'homologation de la Cité, à la Cité de Drummondville, pour le prix de \$7,000.00; M. Hains s'engageant à enlever ou déplacer sa maison à ses frais.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de demander des soumissions pour la location du restaurant au stade de baseball.

Le comité prend connaissance d'une lettre en date du 14 mars 1952, de M. Louis Gauthier demandant la signature d'une carte d'Assistance Publique, pour être admis à l'Institut du Radium de Montréal. Le comité recommande que cette demande soit accordée.

Le comité prend connaissance du rapport de M. André Renaud concernant le cas de M. Arthur Fontaine, et il est suggéré par les membres

du comité que le greffier soit chargé d'aviser M. Fontaine de prendre arrangement avec l'hôpital.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de M. Joseph Bérubé soit refusé.

Le comité étudie de nouveau les soumissions qui ont été envoyées au Conseil de la Cité, concernant les uniformes des constables; le comité recommande que le contrat d'achat desdits uniformes soit accordé à Peck Clothing Co., suivant l'échantillon J-44, 18 onces, au prix de \$54.75, et suivant les conditions de la lettre de la Compagnie, en date du 31 mars 1952.

Le comité étudie les soumissions qui ont été envoyées pour l'achat d'une automobile pour le département de police. Comme plusieurs marchands ne sont pas au courant que l'automobile du département de police a subi un léger accident ces jours derniers, les membres du comité sont d'opinion qu'il serait plus équitable de demander des soumissions pour le prix qui serait payé par ces marchands pour l'automobile actuelle du département de police, le Conseil devant adjudger ensuite suivant les soumissions qui ont été envoyées, et toujours sous la réserve de n'accepter ni la plus haute, ni la plus basse des soumissions, ni aucune des soumissions.

Et la séance est levée.

  
Maire

  
Greffier

Le 28 avril 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 28 avril 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J. Amédée Savard, Pierre Mathieu, Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 15 avril 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Jos. Mercure donne avis de motion d'un règlement pour l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1952.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour la location du restaurant au Stade municipal; lesdites soumissions se lisent comme suit:-

Paul E. Monette      \$ 1,371.00 par année, suivant sa soumission;

Raymond Lefebvre    \$ 1,000.00 pour la saison, en 4 paiements  
de \$250.00.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces soumissions soient référées à la séance de comité, pour étude. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec le Ministère des Travaux Publics le renouvellement du bail concernant le local servant à loger les bureaux du Département du Procureur Général, à Drummondville, pour le prix de \$300.00 par mois, pour un terme additionnel d'un (1) an, à compter du premier mai 1952. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. du lot</u>	<u>Evaluation</u>
				\$
6065	✓ PROULX, Henri	PION, Dr. P.P.	162b-145	1,000.
2131	✓ GAUTHIER, Alphonse	LIZOTTE, Hector	2-103 Est	6,850.
4656	✓ GRANGER, Marcel	DESROSIERS, Armand & Geo.	156-142	1,050.
1358	↓ BEAUDOIN, Dame J.	PROULX, Robert	P.532 Est	6,050.
4636	✓ PROULX, Maurice	PERREAULT, Joseph	156-121	850.
2342	✓ LEDOUX, Léon	Service d'Hab.Ouvrières	7-49 Est	1,000.
5679	✓ BEAUDOIN, Irénée	LECOMTE, Paul	160a-154	650.
6023	↓ BOISVERT, Emmamel	BOISVERT, Siméon	162b-97-23	2,550.
5053	FERLAND, René	✓ HAMEL, André	158-60	300.
5056	do	✓ DAME, Hervé	158-63	300.
5057	do	✓ POIRIER, Herman	158-64	300.
5058	do	↓ LEFEBVRE, Fernand	158-65	300.
5059	do	✓ TREMBLAY, J.Paul	158-66	300.
5060	do	✓ do	158-67	200.
5061	do	✓ do	158-68	200.
4583	do	↓ VIENS, Ferdinand	156-55	700.

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. du lot</u>	<u>Evaluation</u>
5635	CENTRE DU BIEN-ETRE Ouv.	✓ SERVICE D'HAB.OUVRIERES	160a-91-45	500.
5636	do	✓ DESROCHERS, Aimé	160a-91-46	500.
5656	do	✓ do	160a-91-66-3	100.
5297	do	✓ LEMIEUX, Benoit	159-77	100.
5308	do	✓ OUELLET, Jacques	159-89	100.
79	✓ HOULE, Roland	✓✓ HOULE, Eliane	54-4 Ouest	7,650.
203	MILLAR, Leslie	✓✓ JUTRAS, Bruno	44-7, 45-2 N.	200.
204	do	✓✓ DUBOIS, François	44-8, N.	200
205	do	✓✓ DUBOIS, Delphis	44-9, N.	200.
206	do	✓✓ FAFARD, Lionel	44-10, N.	200.
207	do	✓✓ BERTHIAUME, Gérard	44-11, N.	200.
208	do	✓✓ GERVAIS, Donat	44-13, 45-3, N.	200.
209	do	✓✓ do	44-14, 45-4, N.	200.
210	do	✓✓ do	44-15, 45-5, N.	200.
211	do	✓✓ PARADIS, Paul	44-16, 45-6, N.	200.
212	do	✓✓ PARADIS, Alfred	44-17, 45-7, N.	200.
213	do	✓✓ GRENIER, Aman	44-18, 45-8, N.	200.
4675	✓ BOUREAU, Paul	MORRISSETTE, Atchez	156-161	150.
2070	✓ ROUSSEAU, Germain	BAZINET, J.Paul	1-72, 2-27, E.	1,000.
2225	✓ SIMONEAU, Dame Arthur	SIMONEAU, Rosaire	P.2-223	6,850.
5543	✓ CAMPAGNA, Doris	BAZINET, Maurice	P.160a-42	3,950.
5708	✓ THIBOUTOT, Wellie	POISSON, Arthur	160a-190	150.
5683	✓ SIMARD, E. & F.	SIMARD, Julienne	160a-158	400.
5684	✓ do	LEMIRE, Gertrude	160a-159	400.
4352	✓ BERARD, Succ.Dame Arth.	DANEAU, Isidore	153-196	700.
4354	✓ do	BERARD, Thomas	153-198	600.
6156	✓ LEGLERC, Ph.	ROUSSEAU, Lucien	162b-248	150.
5252	✓ CHAMPAGNE, Arthur	CHAMPAGNE, Isidore	159-26 Gr.	700.

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. du lot</u>	<u>Evaluation</u>
5233	↓ LETENDRE, Jules	CREPEAU, Marcel	159-11-30	400.
5955	↓ ELAIS, Eddy	DELISLE, Roméo	162b-38, P.162b	7,300.
6082	↓ LECLERC, Wenceslas	ALLARD, Josaphat	P.162b-161	2,050.
5260	↓ BERGERON, Euclide	BERGERON, Richard	159-37	700.
1208	↓ PELISSIER, Oscar	DESSERT, Lorenzo	P.138, E.	5,450.
6428	↓ LAROCQUE & MADORE	LAROCQUE, MADORE, Cie Ltée	P.166c-3	28,850

ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
..... Maire

*Ursel M. M. M.*  
..... Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 avril 1952, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité prend connaissance de la lettre du Percepteur du Revenu, en date du 23 avril 1952, adressée à Dame M.L. Bilodeau, concernant la demande de Dame Bilodeau pour un permis de salle de danse.

Le comité charge le greffier d'adresser à M. A.R. Roux, percepteur, ainsi qu'à madame Bilodeau, une copie du règlement no. 301, interdisant les salles de danse publiques dans la Cité de Drummondville, et de les aviser que le Conseil s'en tient audit règlement.

Le Comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à l'Association des Fanfares Amateurs de la Province de Québec, à titre d'octroi, pour une page d'annonce dans le programme-souvenir qui sera imprimé à l'occasion du 22ième Festival Annuel de l'Association, qui sera tenu à Valleyfield.

Le comité recommande que la Cité loue à la Canadian Celanese Ltd, de Drummondville, la pelle mécanique de la Cité, à raison d'un loyer de \$12.00 par heure.

Le comité entend messieurs L. Nicol et Paul H. Moisan, N.P., au sujet d'une requête adressée au Conseil de la Cité par le Recteur et les Syndics de l'église St. George, demandant l'appui du Conseil auprès de l'Autobus D'Ville Ltée, pour que cette dernière compagnie donne, ledimanche matin, un service d'autobus dans la municipalité de St. Simon de Drummond, ainsi que sur le Boulevard Mercure, afin de permettre à plusieurs personnes d'assister aux offices religieux de l'église St. George; le tout tel qu'in-

diqué dans une lettre en date du 2 avril 1952, signée par M.S.A. Norris, et adressée à M. C.L. McCreery, Président de la Chambre de Commerce.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à Autobus Drummondville Ltée pour lui demander de rétablir le service d'autobus comme il existait auparavant, de façon à donner satisfaction à ces gens.

Le comité prend connaissance des soumissions reçues pour l'achat et le prix d'échange d'une automobile pour le département de police. Comme la compagnie Desmarais Automobile Limitée a donné la plus basse soumission, le comité recommande que la Cité accepte la soumission de cette compagnie, suivant les termes de sa lettre du 21 avril 1952, et fasse l'échange de l'automobile actuelle du département de police pour une automobile Plymouth Cambridge 4 portes, couleur noire, modèle 1952, pour le prix de \$685.00; le tout avec les accessoires, et sujet aux conditions comprises dans ladite lettre du 21 avril 1952.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$25.00 à l'Association des Syndicats du Bas Façonné, à titre d'octroi, pour une annonce dans leur programme-souvenir qui sera distribué lors de leur Congrès à Drummondville, au cours de l'été.

Le comité recommande que la soumission de Paul E. Monette, pour la location du restaurant au Stade municipal soit acceptée, pour le prix de \$1,371.00 par année, suivant les termes de la demande de soumission, et pour une durée de deux (2) ans; et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le bail avec M. Paul E. Monette.

Lecture est donnée d'une lettre de Patrice Côté, 213 Celanese, offrant de louer le dessous du kiosque au parc Ste. Thérèse, pour y tenir un restaurant, moyennant la somme de \$22.50 pour licence, et \$25.00 pour loyer de la saison d'été. Le comité recommande que la demande de Patrice Côté soit acceptée.

Lecture est donnée d'une lettre de M. J.G. Cartier, en date du 15 mars 1952, offrant d'acheter la bâtisse située sur le Boulevard St. Joseph, en face de la rue St. Georges, et dont l'enlèvement est nécessaire pour l'ouverture de la rue St. Georges, moyennant une somme de \$1,500.00, et certaines conditions énumérées dans ladite lettre.

Sans préjudice aux droits de la Cité, le comité recommande que la Cité de Drummondville accepte la somme de \$1,500.00 de monsieur J.G. Cartier pour l'achat de cette maison, monsieur Cartier s'engageant à faire céder à la Cité par son père, monsieur Pacifique Cartier, tout le terrain nécessaire pour le prolongement de la rue St. Georges, et à enlever ladite maison dans un délai de soixante (60) jours à compter de la signature du contrat qui sera passé entre la Cité de Drummondville, J.G. Cartier et Pacifique Cartier; le maire et le greffier étant par les présentes autorisés à signer tel contrat au nom de la Cité de Drummondville.

Quant à ce qui concerne la demande d'égoûts et d'aqueduc sur la rue Turcotte, le comité recommande que ces travaux soient effectués dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant le déménagement de ladite maison.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants, tels que recommandés par M. André Renaud, soient acceptés:- Serge Courchesne, Dame Ovila Larivière, Dame Cécile Goudreau; et que les cas de Edouard Dumont et Rosaire Auger soient refusés.



Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à accepter de la municipalité de Drummondville-Ouest une somme de \$150.00, en règlement final du compte pour services de la brigade d'incendie de la Cité de Drummondville.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville achète de Pierre Thibault, de Pierreville, deux (2) échelles en aluminium, l'une de 55 pieds, 3 sections, avec pôle, au prix de \$582.00, et l'autre de 65 pieds, 3 sections, avec pôle, pour le prix de \$708.00; ledit Pierre Thibault s'engageant à créditer à la Cité les sommes de \$82.00 et \$58.00 pour les deux échelles actuelles de la Cité, soit:- celle de 55 pieds, et une autre de 65 pieds, que M. Thibault s'engage à reprendre.

Le comité recommande que la demande de permis de construction faite par M. Guy Larocque, au sujet d'une propriété sur la rue Lindsay, soit acceptée telle que soumise.

Les membres du comité se déclarent heureux de constater le retour parmi eux de l'échevin Oscar Pélissier, qui a dû subir ces jours derniers une sérieuse opération.

Le comité recommande que l'installation des panneaux-réclames de Williams Thomas, chez C. Tessier, G. Ernest Guay, Dame Bilodeau, soit acceptée; le tout suivant les règlements de la Cité, et suivant les termes de la lettre de Williams Thomas, en date du 18 avril 1952, et suivant les photographies exhibées aux membres du Conseil.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

..... *M. Muscullanis* ...  
Greffier

Le 2 mai 1952

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, vendredi, le 2 mai 1952, à onze heures de l'avant-midi, en comité.


SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière et J. Amédée Savard, Pierre Mathieu. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin J. Amédée Savard, maire-suppléant.

Les membres du Conseil de la Cité de Drummondville ont appris avec un extrême regret le décès de monsieur Camille Gendron, de St. Hugues, décédé subitement à la suite d'un accident d'automobile; le comité recommande que le greffier soit chargé de transmettre à Me. Antoine Biron, C.R., maire de la Cité de Drummondville; ainsi qu'à son épouse, madame Antoine

Biron; à Son Excellence Mgr. Georges Melançon, évêque de Chicoutimi; et aux autres membres de la famille du défunt, les sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville.

Et la séance est levée.

.....  .....  
Maire-suppléant.

.....  .....  
Greffier.

Le 12 mai 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 12 mai 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.A. Savard, Pierre Mathieu, Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure et Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 avril 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, et du comité tenu le 2 mai 1952. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$53,562.47 au compte budget, et de \$1,342.02 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Première lecture est donnée du règlement pour l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1952.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que la Cité de Drummondville adresse ses remerciements à M. S.W. Collins, agent industriel du C.P.R., pour l'excellente brochure qu'il a préparée sur la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Les membres du Conseil de la Cité de Drummondville ont appris avec plaisir la nomination de l'échevin Jos. Mercure, comme président de la branche locale de l'Association des Manufacturiers de la Province de Québec.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le Trésorier, monsieur Raoul Héroux, soit délégué au Congrès de la Municipal Finance Officers, qui se tiendra à Québec, les 18, 19, 20 mai 1952. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
Maire.

*Maucell Mau*  
Greffier

### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 mai 1952, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que le chef de police soit autorisé à accorder les permis de taxi à MM. Adrien Daigle et Jules Joyal.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société St.Jean-Baptiste, section St.Frédéric, en date du 12 mai 1952, demandant au Conseil de la Cité le droit de se servir du parc Ste.Thérèse, pour la célébration de notre fête nationale, les 23 et 24 juin 1952. Le comité recommande que cette demande soit acceptée.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société d'Agriculture du Comté de Drummond, en date du 7 mai 1952, avisant le Conseil que l'Exposition Agricole du Comté de Drummond aura lieu cette année les 8, 9, et 10 août, et demandant à la Cité de contribuer dans le coût d'une page dans le programme-souvenir, au coût de \$50.00. Le comité recommande que cette demande soit acceptée.

Les membres du Conseil étudient la demande de l'Hôpital Ste.Croix, concernant le déplacement d'une clôture sur leur propriété, et demandant à la Cité de contribuer dans ce déplacement. Après avoir considéré cette requête, le comité recommande que cette demande soit refusée.

Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique suivantes soient acceptées:- Antonio Marcotte, Johnny Traversy, Normand Bibeau.

Le comité recommande que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à faire faire les travaux d'égoûts sur le prolongement de la rue Moisan, dans une direction nord, jusqu'à la rue Cockburn, suivant les plans préparés à cet effet par ledit ingénieur, et approuvés par le Ministère de la Santé; le comité recommande aussi que le maire et le greffier soient autorisés à signer un acte de servitude avec la Cie Southern Canada Power, concernant le passage de ces égoûts.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la lettre adressée par M. C.M.Drury, sous-ministre de la Défense Nationale du Canada, au Maire de la Cité, en date du 6 mai 1952, et demandant à la Cité d'obtenir de Ville St.Joseph la permission, pour le Ministère de la Défense Nationale, de procéder aux installations nécessaires et de raccorder l'égoût du Manège Militaire en voie de construction à l'égoût principal de 28 pouces appartenant à Ville St.Joseph, situé à l'angle des rues St.Jean et St.Léon.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à Ville

St. Joseph, afin d'obtenir de cette dernière le raccordement d'égoûts demandé par le Ministère de la Défense Nationale.

Le comité recommande que le département de la voirie soit autorisé à faire les réparations nécessaires à l'immeuble actuellement loué à la Cie Sylvania Electric.

Le comité recommande que Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron soit délégué au Congrès de la Municipal Finance Officers, qui se tiendra à Québec, les 18, 19, 20 mai 1952.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*L. Haussmann*  
.....  
Greffier

Le 26 mai 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 26 mai 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J. Amédée Savard, Pierre Mathieu, Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, et Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 mai 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée du budget préparé par le Trésorier de la Cité, pour l'année 1952, prévoyant un total de recettes de \$604,085.00, et un total de dépenses de \$603,647.00, laissant un surplus de \$438.00. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ce budget soit approuvé. ADOPTE.

BUDGET  
1952

Règl. 391  
Taxes  
1952

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 391, concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1952. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Municipalité de St. Simon, en date du 23 mai 1952, demandant aux Conseils de Drummondville, Ville St. Joseph, et St. Jean-Baptiste, leur coopération auprès des autorités fédérales pour la construction d'un édifice qui abriterait tous les services fédéraux, le plus tôt possible, cet édifice devant être autant que possible au centre du Grand Drummondville. Cette question est référée à une séance ultérieure, pour étude.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, en date du 20 mai 1952, demandant à la Cité de Drummondville de s'occuper activement du reboisement, dans les limites de la Cité; de rendre les entrées de la Cité plus attrayantes; d'insister auprès des autorités du C.N.R., pour faire cesser le bruit occasionné par les sifflets des locomotives. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le greffier soit chargé d'aviser la Chambre de Commerce que leurs demandes seront prises en sérieuse considération. ADOPTE.

L'échevin Emile Lauzière donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement actuel de construction.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la séance soit ajournée à jeudi, le 29 mai 1952, à cinq heures p.m. ADOPTE.

  
.....  
Maire

  
.....  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 26 mai 1952, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de transmettre à la famille de Napoléon Courtemanche, et aux membres du Conseil de Montréal-Est, les sympathies des membres du Conseil de la Cité, à l'occasion du décès de Napoléon Courtemanche, maire de Montréal-Est durant de nombreuses années, et qui a exercé une grande influence dans les affaires municipales.

Les membres du Conseil étudient les détails du compte au montant de \$398.50, qui a été chargé à la Municipalité du Village de St. Germain, par la brigade des incendies de la Cité de Drummondville, lors de l'incendie qui a détruit l'église de St. Germain. Le comité recommande qu'aucune diminution ne soit faite sur ce compte, et que le plein montant soit exigé du Village de St. Germain.

Le comité étudie de nouveau la requête qui lui a été soumise par M. Arthur Rochon, au sujet de la Cie Southern Canada Power. Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser M. Rochon qu'il ne peut se rendre à sa demande, étant donné que la Cité n'a pas tous les pouvoirs nécessaires pour adopter les conclusions de la requête de M. Rochon, et qu'il lui faudra amender sa charte, et obtenir ces pouvoirs.

Le comité prend connaissance de la demande de M. Arthur Rochon, président de la Ligue des Propriétaires, pour l'obtention d'un octroi de la Cité, lors du prochain Congrès des Ligues, qui doit se tenir à Drummondville. Le comité charge le greffier de répondre à M. Rochon que la Cité se fera un plaisir et un honneur de recevoir les délégués à un cocktail qui aura lieu à l'Hôtel de Ville.

Evaluation

Le comité recommande que les évaluations de M. Alfred Lavigne, no. 1244 du rôle d'évaluation, soit réduite à \$13,500.00, et de J. Ovide Bourgault, no. 4301 du rôle, soit réduite à \$4,050.00.

Gardien

Plage

Ste. Thérèse

Le comité recommande que M. Gilles Pepin, 792 Boulevard Mercure, soit engagé comme gardien de plage, à la plage Ste. Thérèse, pour l'été 1952, à la condition toutefois de posséder son certificat de natation senior, tel que décrit dans sa lettre du 24 mai 1952

Le comité prend connaissance d'une lettre de la Cie Southern Canada Power, en date du 14 mai 1952, acceptant une somme de \$1,200.00 en règlement final des transformateurs qui sont actuellement en service à la sous-station du filtre municipal; question qui est en litige depuis plusieurs années, entre la Compagnie et la Cité. Le comité recommande que cette offre soit acceptée, et que le Trésorier soit autorisé à payer à la Compagnie une somme de \$1,200.00.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants :- Sicard Inc., \$ 2,658.87, re: souffleuse à neige; Garage Fortier, \$3,654.45, re: camion International; Garage Fortier \$3,654.45, pour un autre camion International.

Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique suivantes soient acceptées:- Anselme Brun; Amédée Beaudoin, pour loyer d'avril; Dame Cécile Goudreau, \$30.00 pour pension de mai, pour le Couvent de ses filles; et que le cas de Dame Gédéon Guillemette soit refusé.

Le comité recommande que MM. Oscar Pélissier, Jos. Mercure, Armand Thibodeau, Pierre Mathieu, J.A. Savard, J. Hormisdas Hains, Léo Corriveau, ainsi que Son Honneur le Maire, M. Antoine Biron, soient délégués au Congrès de l'Union des Municipalités qui doit se tenir du 3 au 7 septembre 1952, à l'Hôtel Balsams, de Dixville Notch, New Hampshire, aux Etats-Unis.

Le comité recommande que le département des achats soit autorisé à faire faire les réparations nécessaires à un compresseur de la Cité, par la Cie Canadian-Ingersoll-Rand, pour le prix variant de \$900.00 à \$1,100.00; le tout tel qu'établi par leur lettre en date du 7 mai 1952.

Lecture est donnée d'un rapport de Jean Marier, ingénieur-hygiéniste, du Ministère de la Santé, au sujet d'une nuisance qui serait créée par la Crèmerie Drummondville, à Drummondville, rapport en date du 8 mai 1952, lequel est déposé aux archives.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter de Omer DeSerres Ltée, les articles suivants:-

- 1 Crinder Miller Falls 1/2 C.V., au prix de \$ 96.50 net;
- 1 Drill # 17-205, au prix de \$265.35 net;
- 1 Chuck 0 à 5/8;
- 1 Moteur 1/2 C.V. Lelland 110/220, au prix de \$73.50 net;
- 1 Drill 1/2" B. & D. Standard, au prix de \$76.00 net;

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
Maire

*Marcel Hains*  
Greffier

Le 29 mai 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, jeudi, le 29 mai 1952, à cinq (5) heures p.m., cette séance étant l'ajournement de la séance régulière tenue le 26 mai 1952.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, J.Amédée Savard, Pierre Mathieu, Léo Corriveau, Armand Thibodeau, Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une résolution de Ville St.Joseph, adoptée le 26 mai 1952, donnant à la Cité de Drummondville la permission de raccorder l'égoût du Manège Militaire à l'égoût de Ville St.Joseph, coin St-Jean et St-Léon, à condition que les lieux soient remis dans le même état; la Municipalité de Ville St.Joseph dégageant cependant sa responsabilité de tout accident qui pourrait survenir dans la construction et le fonctionnement de cet égoût, ne donnant aucune garantie, et se réservant ses droits d'exiger un loyer pour l'usage de ses canaux d'égoûts.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, que le greffier soit chargé d'envoyer copie de cette résolution au Ministère de la Défense Nationale. ADOPTE.

Le Conseil entend monsieur J.S. Giroux, délégué de la municipalité de St.Nicéphore, au sujet d'une demande faite par cette dernière municipalité pour obtenir le service d'aqueduc pour la protection contre l'incendie dans les limites du Village Marcotte. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, que le comité de l'aqueduc soit chargé de rencontrer les membres des Conseils des autres municipalités en charge de ce département afin de discuter de cette question avec ces derniers. ADOPTE.

Egoût

Manège

Militaire

Lecture est donnée d'une lettre de M. Georges Plamondon, en date du 29 mai 1952, demandant l'installation d'un deuxième service d'eau de  $1\frac{1}{2}$  pouce à la rue Brock, et la permission de construire un trottoir sur la rue Brock, entre la rue Marler et les limites de la Cité; le tout à ses frais. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance de la demande de M. Willie Guilbault, qui désire obtenir un service d'égoût, pour desservir sa propriété sur la rue Gobeil, en face de son lot portant le numéro 160a-99. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que l'ingénieur soit autorisé à faire faire les travaux d'égoût sur la rue Gobeil, de la rue St. Georges à la rue Chassé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés: - enfant de Lucien Paradis alias Corbeil, et Léo et Jeannette Lemay, enfants de Roméo Lemay. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, qu'un compteur soit installé pour l'eau prise par le Dr. Guy d'Argencourt, à la piscine qu'il est actuellement à ériger. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'ingénieur soit autorisé à faire poser une couche d'asphalte sur la rue Bruno, au coin des rues Gobeil et Bruno, et aussi sur la rue Gobeil entre la rue Bruno et les limites de Ville St. Joseph. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le permis de construction de J.B. Pelletier, sur la rue Lindsay, soit accepté, tel que soumis au Conseil. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre des ingénieurs Crépeau, Côté et Lemieux, en date du 29 mai 1952, avisant la Cité du résultat de leur enquête sur certains dommages à l'usine de filtration causés par un joint défectueux sur un tuyau de 20 pouces, et donnant à la Cité les instructions nécessaires pour faire immédiatement les réparations. Ledit rapport est versé au dossier, et il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que l'ingénieur soit autorisé à faire immédiatement les travaux de réparation sur ce tuyau, suivant les instructions données par les ingénieurs Crépeau, Côté et Lemieux. ADOPTE.

Les membres du Conseil déclarent accepter les explications fournies par les ingénieurs Crépeau, Côté & Lemieux, et ils chargent le greffier d'écrire à ces derniers pour les aviser qu'ils n'ont jamais mis en doute leur compétence et leur valeur, et que des remerciements soient adressés auxdits ingénieurs pour l'attention immédiate qu'ils ont apportée à ce problème.

Et la séance est levée.

*Antoine J. Van...*  
Maire

*Marcel Hains*  
Greffier



Le 10 juin 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 10 juin 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J. Amédée Savard, Pierre Mathieu, Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Jos. Mercure et Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de l'assemblée régulière tenue le 26 mai 1952, du comité tenu le même jour, ainsi que de l'ajournement le 29 mai 1952. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville l'acte de cautionnement, au montant de \$1,000.00, fourni par M. Antonio Lemaire, suivant les clauses du contrat qu'il a avec la Cité pour l'enlèvement des vidanges. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le greffier soit chargé d'écrire aux municipalités, signataires avec la Cité dans le contrat pour la fourniture de l'eau, pour les aviser que la municipalité de St. Nicéphore demande le service de l'aqueduc, pour la protection contre l'incendie, et que la Cité de Drummondville aimerait connaître l'opinion des municipalités concernées à ce sujet. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
.....  
Maire

  
.....  
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 juin 1952, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société St. Jean-Baptiste du diocèse de Nicolet, section St. Frédéric, en date du 28 mai 1952, demandant à la Cité un octroi à l'occasion de la fête de la St. Jean-Baptiste; le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$100.00, à titre d'octroi, à la Société St. Jean-Baptiste du Diocèse de Nicolet, section St. Frédéric.

Lecture est donnée d'une lettre de la Brigade Ambulancière St.Jean, en date du 4 juin 1952, demandant à la Cité de souscrire à cette organisation; le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00, à titre d'octroi, à la Brigade Ambulancière St.Jean.

Lecture est donnée d'une lettre de La Parole Ltée, en date du 6 juin 1952, demandant à la Cité de contribuer dans le coût d'une annonce publicitaire, au montant de \$25.00, lors de la campagne entreprise par ce journal, "En Avant Drummondville". Le comité recommande que cette demande soit accordée.

Le comité recommande que les comptes suivants soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR :-

Studio Laperrière	\$ 100.00
Desmarais Automobile Ltée	404.96

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Yvon & Micheline Blais, enfants de Marcel Blais; enfant de Dame Lucien Paradis; et que le cas de Henri Chaput soit refusé.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à M. Eglise Malouin pour lui demander de bien vouloir nettoyer et remettre en bon état de propreté le terrain qu'il avait loué de la Cité, dans le quartier Nord, et ceci, dans un délai de quinze (15) jours, et qu'à défaut par M. Malouin de se rendre à cette mise en demeure la Cité fera le nettoyage aux frais de M. Malouin.

Le comité recommande que M. Oscar Pélissier, président du comité de police, ainsi que M. Maurice Vincent, chef de police, soient délégués à Granby, lors de la Convention des Chefs de Police & Pompiers qui sera tenue prochainement.

Et la séance est levée.

  
Maire

  
Greffier

Le 23 juin 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 23 juin 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J. Amédée Savard, Pierre Mathieu, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, et Armand Thibodeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 10 juin 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Sylvania Electric (Canada) Ltd, en date du 26 décembre 1951, avisant la Cité qu'elle désire renouveler le bail qu'elle a avec la Cité de Drummondville, pour l'immeuble situé au numéro 452 rue Hériot, pour une durée de trois ans, soit du premier mai 1952 au 30 avril 1955; le tout aux mêmes termes et conditions stipulés au présent bail. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que la demande de la Cie Sylvania Electric (Canada) Ltd soit accordée, et que le bail avec la dite Compagnie soit renouvelé pour une durée de trois ans jusqu'au 30 avril 1955. ADOPTE.

Bail

SYLVANIA  
Electric Co.

1952-1955

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$50.00 à M. Rosaire Smith, athlète bien connu de la Cité de Drummondville, qui représentera le Canada aux Jeux Olympiques qui se tiendront à Helsinki, Finlande. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que Son Honneur le Maire soit autorisé à retenir les services d'un ingénieur-conseil pour étudier et apporter les remèdes nécessaires au défaut de pression de l'eau qui se sont manifestés à différentes reprises, et dont se plaignent plusieurs industries. ADOPTE.

L'échevin Jos. Mercure donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 287, concernant les licences, taxes d'affaires & permis, à l'effet de charger une licence aux promoteur de boxe, de lutte, et à tous ceux qui donnent des représentations de ce genre.

L'échevin Jos. Mercure donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 196 et amendements, concernant la fermeture des magasins, à l'effet d'y inclure les boutiques de cordonniers.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Hormis das Hains, que le Trésorier soit autorisé à verser un montant de \$600.00, à l'Oeuvre des Terrains de Jeux, à titre d'octroi. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement no. , amendant le règlement de circulation no. 320, (rs: rue Cockburn.)

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement no. 226, <sup>amendant le règlement</sup> concernant le corps de police.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J. Hormis das Hains, que MM. Robert Lamothe et Gérard Lefebvre soient nommés constables de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$47,260.89 au compte budget, et de \$2,799.94 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que les comptes mentionnés dans cette liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$1,500.00 au Corps Imperial des Frontiersmen. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la séance soit ajournée à jeudi, le 26 juin 1952, à huit heures p.m. ADOPTE.

 Maire

 Greffier

Le 14 juillet 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 14 juillet 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, Emile Lauzière, J. Amédée Savard, Pierre Mathieu, et Armand Thibodeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 23 juin 1952. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ce rapport soit approuvé et signé. ADOPTE.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 392, amendant le rè-

Règl.392,  
circulation  
rue Cockburn

glement de circulation no. 320, re: rue Cockburn. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement no. 287, concernant les licences, taxes d'affaires & permis, à l'effet de charger une licence aux promoteurs de boxe, de lutte, et à tous ceux qui donnent des représentations de ce genre.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement créant une Commission Athlétique de Drummondville.

Maire-suppléant

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que l'échevin Oscar Pélissier soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$38,982.97 au compte budget, et de \$3,102.39 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le greffier soit chargé de transmettre à M. J.A. Savard, échevin, les sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion du décès de sa belle-soeur, madame André Dupuis. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*Marcel Charis*  
.....  
Greffier

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 juillet 1952, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Antoine Biron.

Le comité autorise le Trésorier à rembourser à M. Emile Cournoyer la somme de \$25.00 payée pour licence, ainsi que la somme de \$30.50 à M. Walter Arel, payée pour dégelage de l'eau.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer au Dr. J. Marc Morin, une somme de \$15.00 pour le compte de Louis Gauthier, à titre d'Assistance Publique.

Le greffier reçoit instruction d'aviser la municipalité de St. Nicéphore, qu'après une enquête approfondie de la situation actuelle à l'usine de filtration, et après avoir considéré les dommages sérieux subis dernièrement à l'usine, il sera impossible pour la Cité de Drum-

mondville de considérer le projet de fourniture de l'eau à la municipalité de St.Nicéphore avant l'expiration d'un délai de douze mois à compter des présentes, et ceci, dans le meilleur intérêt tant de la Cité de Drummondville que des municipalités qui sont parties au contrat pour la fourniture de l'eau.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés :- Dame Wilfrid Lacharité et enfant Gérald Lacharité, et Léo-Paul Parenteau pour sa fillette Monique.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*Marc Massin*  
.....  
Greffier

Le 28 juillet 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 28 juillet 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard, et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 juillet 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée de la lettre de la Commission des Transports du Canada, en date du 25 juillet 1952, concernant la plainte faite par la Cité relative à l'usage du sifflet des locomotives et des incon vénients causés par la fumée.

L'échevin J.Hormisdas Hains donne avis de motion d'un règlement autorisant l'exécution de certains travaux publics, et d'un emprunt pour en payer le coût.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*Marc Massin*  
.....  
Greffier

Avis de  
Motion  
Règl. emprunt

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 juillet 1952, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une lettre de Canadian Celanese Limited, en date du 23 juillet 1952, informant la Cité que les peupliers qui bordent la rue Celanese pourraient obstruer les égouts et constituer une source de dommages à l'avenir, et que, d'après leur opinion ces arbres devraient être enlevés. Le comité recommande que la suggestion contenue dans la lettre de la Canadian Celanese Limited soit accordée et que ces arbres soient remplacés par d'autres afin de rendre à la rue Celanese le même aspect qu'elle a actuellement.

Lecture est donnée de la lettre de Autobus Drummondville Ltée, en date du 18 juillet 1952, concernant la plainte de Delle Cécile Leclerc.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés :- Anselme Brun, Amédée Beaudoin, Raymonde, fille d'Antoine Robillard.

Le comité recommande qu'un octroi de \$1,500.00 soit accordé à l'Harmonie de Drummondville.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*Marcel Masui*  
.....  
Greffier

Le 11 août 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 11 août 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Péliissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 juillet 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Drummondville School Trustees, en date du 28 juillet 1952, demandant une exemption de taxe municipale pour les terrains, propriétés de Drummondville Cotton Co., qui seront utilisés comme terrains de jeux par Drummondville School Trustees. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que la Cité de Drummondville accepte la proposition de Drummondville School Trustees, mais qu'auparavant, il serait nécessaire d'avoir un plan illustrant la partie louée par Drummondville Cotton Co. à Drummondville School Trustees. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement autorisant l'exécution de certains travaux publics, et d'un emprunt pour en payer le coût.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*Marcel Marois*  
.....  
Greffier

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 août 1952, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande qu'il soit alloué à l'ingénieur de la Cité, M. Oscar Bessette, une allocation de dépenses de \$83.33 par mois, à titre d'indemnité.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à verser une somme de \$70.00 à La Parole Ltée, représentant une demi-page d'annonce dans leur journal, à l'occasion du cinquantenaire de la Cie J.A. Gosselin Ltée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$2,500.00 à l'Association Athlétique de Drummondville Inc., à titre de prêt.

Le comité recommande que la pression de l'eau, au filtre, soit maintenue à 125 de pression, et qu'instructions en soient données aux employés du filtre.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Roméo Côté, en date du 11 août 1952, concernant des dommages qui auraient été causés à sa propriété rue Dollard. Le comité charge le greffier d'aviser monsieur Côté que l'expert de la Cité a effectué les réparations, que ce qui était brisé a été réparé, et que la Cité nie toute responsabilité.

Le comité recommande que la demande de M. Ulric Mailloux, pour Assistance Publique, soit refusée.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*Marcel Marois*  
.....  
Greffier



Le 25 août 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 25 août 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Pierre Mathieu, Armand Thibodeau, Léo Corriveau, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, et Oscar Pélissier. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par M. Oscar Pélissier, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 11 août 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$38,202.82 au compte budget, et de \$2,995.61 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement de construction no. 377.

Il est soumis au Conseil un projet d'acte de vente aux termes duquel MM. J.O. Roberge, Omer E. Rioux, Dorilla Villiard, et Louis H. Cournoyer, vendent à la Corporation de la Cité de Drummondville, pour le prix de trois dollars, soit un dollar chacun pour MM. Roberge et Rioux, et un dollar pour MM. Villiard & Cournoyer, une lisière de terrain mesurant cinq (5) pieds de largeur sur cinquante (50) pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, à distraire des lots nos. 27-(7 & 8) pour M. Roberge, 28-(9 & 10) pour M. Rioux, et 28-(5 & 6) pour MM. Villiard & Cournoyer, avec en plus pour MM. Rioux, Villiard & Cournoyer, une lisière supplémentaire pour permettre de faire le trottoir en rond au coin des rues, à la charge en outre par la Corporation d'exécuter avant le premier novembre prochain (1952) les travaux pour la confection des trottoirs longeant la propriété de monsieur Rioux, coin Brock et Adhémar; le tout tel que plus amplement détaillé dans ledit projet d'acte de vente dont le Conseil a eu communication.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville achète ladite lisière de terrain pour l'élargissement de la rue Brock et la confection des trottoirs aux conditions mentionnées au susdit acte, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville ledit acte, ainsi que tout document accessoire. ADOPTE.

Elargissement  
rue  
BROCK  
(Adhémar)

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzère, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$20.16 à La Parole Ltée, pour annonce, dans l'édition spéciale qui sera publiée à l'occasion de la Fête du Travail. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que le Trésorier soit autorisé à faire remise à M. Arthur Richard de la moitié de la licence qu'il a payée pour le commerce de taxi, étant donné que ce dernier a discontinué ce commerce le 16 juin 1952. ADOPTE.

Et la séance est levée.

.....*Oscar Pélissier*.....  
Maire-suppléant.

.....*Marcel Hains*.....  
Greffier.

Le 2 septembre 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue en comité, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, mardi, le 2 septembre 1952, à 10.45 heures a.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$3,500.00 à L'Association Athlétique de Drummondville Inc., à titre d'octroi.

Le comité recommande que la demande de Dame Willie Houle, pour Assistance Publique, soit acceptée.

Et la séance est levée.

.....*Antoine Biron*.....  
Maire

.....*Marcel Hains*.....  
Greffier

Le 8 septembre 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 8 septembre 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau,

Oscar Péliissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière et J.Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 25 août 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le 2 septembre 1952. Il est proposé par l'échevin J.Amédée Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Léo Corriveau donne avis de motion d'un règlement pour nommer certaines rues dans la Cité de Drummondville, rues longeant le St. François, rue longeant le terrain de la Sylvania Electric Co., et rues (2) longeant le terrain des Pères de Montfort.

Il est proposé par l'échevin J.Amédée Savard, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que la Cité de Drummondville achète de la Succession Bérard un emplacement mesurant soixante (60) pieds de largeur sur quatre cent quatorze (414) pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, à distraire du lot numéro cent cinquante trois (Ptie 153) au Cadastre Officiel du Canton de Grantham, et borné comme suit:- au nord-ouest, la rue Marchand; au sud-est, la rue Melançon; au nord-est, partie du lot cent cinquante-trois appartenant au vendeur, et au sud-ouest, une autre partie du lot cent cinquante-trois appartenant à Sylvania Electric (Canada)Limited. La ligne nord-est dudit emplacement étant à trois cent soixante (360) pieds, plus ou moins, mesure anglaise, de la ligne sud-ouest de la rue Ringuet; pour l'ouverture d'une rue communiquant de la rue Melançon à la rue Marchand; et que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville un contrat à cet effet. ADOPTE.

L'échevin J.Amédée Savard charge le greffier de donner un avis public à l'effet que l'entrepreneur ayant la charge de l'enlèvement des vidanges ne passera qu'une fois la semaine, à partir de la semaine prochaine.

Le Conseil prend connaissance de l'avis de la Régie des Transports, à l'effet que le 17 septembre 1952, à Sherbrooke, aura lieu l'audition d'une requête présentée par le Conseil municipal de St.Simon de Drummond, demandant à Autobus D'Ville Ltée d'opérer un service d'autobus dans toute la municipalité de St.Simon de Drummond, y compris le Boulevard Mercure, le Boulevard des Chutes et la rue Fradet. Le Conseil prend aussi connaissance de la lettre de la Cie Autobus D'Ville Ltée, demandant l'appui du Conseil de la Cité de Drummondville auprès de la Régie des Transports.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que le greffier soit chargé d'écrire à la Régie des Transports pour lui demander de bien vouloir reconnaître et sanctionner le droit de la Cie Autobus Drummondville Ltée de servir le Grand Drummondville, comme elle le fait avec grande satisfaction depuis plusieurs années, et de bien vouloir accorder à la Cie Autobus Drummondville Ltée les conclusions de la requête, telles que présentées par la Municipalité de St.Simon de Drummond; le tout dans le meilleur intérêt des contribuables du Grand Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le greffier soit chargé d'écrire à toutes les municipalités dont se compose le Grand Drummondville, pour leur demander d'en-

Rue  
communiquant  
de la  
rue  
MELANCON  
à la rue  
MARCHAND

voyer un représentant à l'assemblée générale du Comité de la Défense Civile, qui sera tenue à Drummondville, à l'Hôtel de Ville, le 15 septembre 1952, à huit heures p.m. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, que le greffier soit chargé de transmettre à Son Excellence Mgr. Albertus Martin, évêque de Nicolet, les remerciements du Conseil de la Cité de Drummondville pour la visite qu'il a bien voulu faire à l'Hôtel de Ville de Drummondville, et pour avoir apposé sa signature dans le Livre d'Or de la Cité, et pour la photographie autographiée qu'il a bien voulu remettre aux membres du Conseil de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que des félicitations soient adressées à Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron, pour son élection comme directeur de l'Union des Municipalités de la Province de Québec. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, que la séance soit ajournée à jeudi, le 11 septembre 1952, à huit heures p.m. ADOPTE.

*Antoine Biron*  
.....  
Oscar Pélissier  
Maire

.....  
Armand Thibodeau  
Greffier

Le 11 septembre 1952

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, jeudi, le 11 septembre 1952, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière du 8 septembre 1952.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que la Cité de Drummondville achète de la Corporation des Frères de la Charité un emplacement à distraire des lots numéros sept, trente et un, et trente-deux (7, 31, 32) du cadastre officiel du quartier Est de la Cité de Drummondville, pour le prix d'un dollar (\$1.00) payé comptant, et à la condition que cette avenue porte le nom de "avenue des Frères"; que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville un acte de vente à ce sujet. ADOPTE.

Avenue  
des  
Frères

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que la Cité de Drummondville achète de la Corporation du Séminaire de Nicolet, un emplacement à distraire des lots numéros sept, trente-deux, (7, 32) du cadastre officiel du quartier Est de la Cité de Drummondville, pour le prix d'un dollar (\$1.00) payé comptant, aux conditions mentionnées au contrat; que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville un acte de vente à ce sujet. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. C. Francis Cowdrey, Jr., au nom de la H. & R. Arms Co. Ltd, en date du 10 septembre 1952, adressée à Son Honneur le Maire, demandant la protection de la Cité pour les employés qui travaillent actuellement à l'usine de la Compagnie.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le greffier soit chargé de répondre à M. C. Francis Cowdrey que le Conseil de la Cité de Drummondville verra, comme par le passé, à assurer à tous les contribuables de la Cité la protection de la police, de façon à faire respecter l'ordre, et toujours dans les limites des moyens dont la Cité dispose, et pour demander de plus à la H. & R. Arms Co. Ltd de s'abstenir de tout acte qui pourrait provoquer une émeute ou des scènes de violence. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Hormidas Hains, que le Trésorier soit autorisé à créditer dans les livres de la Cité une somme de \$1,494.00, sur le compte d'eau de la Canadian Celanese Limited, et ceci, en considération du fait que la Compagnie a elle-même fourni à la Cité une semblable quantité d'eau; le tout suivant les termes de la lettre de la Compagnie, en date du 6 septembre 1952. ADOPTE.

Crédit  
à Can. Celanese  
re:  
compte  
d'eau.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que messieurs Pierre Mathieu, J. Amédée Savard et Oscar Pélissier, échevins de la Cité de Drummondville, soient nommés délégués de la Cité pour siéger sur le Bureau de Délégués spécial qui est constitué suivant les dispositions de l'article 423 du Code Municipal, pour la construction du Bureau d'Enregistrement. ADOPTE.

Bureau des  
Délégués,  
re:  
Bureau d'En-  
registrement

Lecture est donnée d'une requête de certains contribuables du quartier Ouest, demandant que la compagnie Autobus Drummondville Ltée continue de nouveau le service qu'elle donnait, en passant par les rues St. Gérard, St. Henri, St. Pierre jusqu'au Garage Fréchette & Guilbault. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que cette requête soit référée à monsieur Donat Bourgeois, pour étude et considération. ADOPTE.

Le Conseil recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Richard Houle, Edmour Dalpé, Eric Brousseau, Germaine Brousseau; et que la demande de Louis Gauthier soit refusée.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que la séance soit ajournée à mardi, le 16 septembre 1952, à huit heures p.m. ADOPTE.

*Antoine J. B...*  
.....  
Maire

*W. Marcel M...*  
.....  
Greffier

Le 16 septembre 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 16 septembre 1952, cette séance étant un ajournement de la séance régulière du 25 août 1952, ajournée au 11 septembre 1952.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une lettre de M. l'abbé Léo Rousseau, curé, du Village St. Charles, ainsi que d'une requête de certains propriétaires et locataires du Village St. Charles, demandant la construction de trottoir, l'installation de lumières électriques supplémentaires, et l'élargissement du chemin qui va du Pont de la Rivière St. François au Village St. Charles, chemin connu comme étant la route no. 22.

Le Conseil charge le greffier de répondre à M. le Curé du Village St. Charles que cette requête est prise en sérieuse considération, et que le Conseil cherchera à leur donner satisfaction, après avoir consulté d'autres parties intéressées dans ledit chemin.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$50,844.25 au compte capital, et de \$3,512.61 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Lecture est donnée d'une lettre de Me. Paul Miquelon, procureur de la H. & R. Arms Co. Ltd, en date du 11 septembre 1952, laquelle lettre est déposée dans les archives de la Cité, et le greffier reçoit instruction d'en accuser réception au signataire.

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 393, autorisent l'exécution de certains travaux publics, et un emprunt pour en payer le coût, soit un montant de \$ 245,000.00.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

Son Honneur le Maire fixe la votation sur ledit règlement no. 393 aux 3 et 4 octobre 1952.

Le Conseil recommande que le cas d'Assistance Publique de Dame Veuve Borromée Lacharité soit accepté.

Et la séance est levée.

.....*Antoine Biron*.....  
Maire

.....*Maurice Larivière*.....  
Greffier.

Le 22 septembre 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 22 septembre 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 8 septembre 1952, ainsi que des ajournements de ladite séance régulière aux 11 et 16 septembre 1952. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la H. & R. Arms Co.Ltd, en date du 20 septembre 1952, accusant réception de la copie de résolution passée par le Conseil de la Cité de Drummondville, le 10 septembre 1952, laquelle lettre est déposée dans les archives de la Cité.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
Maire

*Maurice Marois*  
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 septembre 1952, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Paul Bérard, en date du 22 septembre 1952, dans laquelle ce dernier offre, à titre gratuit, un lot de 60 pieds de largeur par 192 pieds de profondeur, pour la continuation de la Sylvan Road. Le comité recommande que l'offre contenue dans ladite lettre de monsieur Paul Bérard soit acceptée, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville un contrat à cet effet.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur A.Lloyd, demandant l'installation d'une lumière de trafic au coin des rues Celanese et Boulevard St.Joseph. Après examen et étude de cette question, le comité recommande que cette demande soit refusée, étant donné qu'il en résulterait de plus sérieux inconvénients si une lumière était installée à cet endroit.

**Parc  
WOODYATT**

Lecture est donnée du contrat de bail entre la Cité de Drummondville et la compagnie Southern Canada Power pour la location par la Cité d'une certaine partie du parc appelé Woodyatt, dans le Quartier Ouest de la Cité de Drummondville. Après avoir pris connaissance des différentes clauses du bail, le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville ledit bail avec la Southern Canada Power Co.Ltd.

**Droit de  
passage  
sur P.152**

Lecture est donnée du contrat de bail entre la Cité de Drummondville et la compagnie Southern Canada Power pour la location d'un droit de passage par la Cité de Drummondville sur une certaine partie du lot 152 du Quartier Sud de la Cité de Drummondville, terrain dont la Cité a besoin pour l'installation et le maintien d'une conduite d'égoût commençant à la rue Moisan pour se rendre jusqu'à la rue Cockburn; après avoir étudié les différentes clauses contenues dans ledit contrat, le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville le dit contrat avec la Southern Canada Power Co.Ltd.

Le comité recommande que deux lumières soient installées sur la rue qui monte à la propriété des Pères Montfortains; une lumière sur la rue Boisvert, et une lumière sur la rue

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Dame Cyrille Prescottt, Dame J.B. Morin, pourvu que dans ce cas la carte soit signée par un médecin.

**Réservoir  
à gaz  
propane,**

**SYLVANIA**

Lecture est donnée d'une lettre de la compagnie The Gas Machinery Company (Canada) Limited, en date du 20 septembre 1952, adressée à la compagnie Sylvania Electric Ltd., demandant l'autorisation de la Cité pour l'installation d'un réservoir à gaz propane, sur le terrain récemment acheté par la Compagnie Sylvania Electric Ltd., dans le quartier Ouest de la Cité de Drummondville.

Le comité recommande que cette demande soit accordée, pourvu que la compagnie The Gas Machinery Company (Canada) Limited se conforme aux règlements de la Commission des Chemins de Fer, pour l'installation de tel réservoir.

Et la séance est levée.

.....*Antoine Biron*.....  
Maire

.....*Marcel Morin*.....  
Greffier



Le 14 octobre 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 14 octobre 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Péliissier, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 septembre 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ.

Lecture est donnée du rapport de la votation tenue les 3 et 4 octobre 1952, sur le règlement no. 393, autorisant un emprunt de \$245,000.00 pour travaux publics, achat d'un immeuble et d'un camion à incendie.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Pierre Valois, en date du 11 octobre 1952, avisant la Cité de Drummondville que préférence lui est donnée dans l'achat d'un lot portant le numéro 162b-232 du Canton de Grantham, pour la continuation de la rue St. Omer.

Le Conseil charge le greffier d'écrire à M. Valois, pour lui demander quel serait le prix d'achat dudit lot.

Lecture est donnée d'une requête de certains contribuables de la Cité de Drummondville, demandant d'homologuer tout le terrain nécessaire pour la continuation de la rue Bérard, de Lindsay au Boulevard St. Joseph, sur une largeur de 60 pieds.

Le Conseil recommande que cette requête soit étudiée d'une façon plus approfondie, afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires quant au coût et à l'opportunité d'ouvrir cette rue.

Première lecture est donnée du règlement no. 394, à l'effet de donner des noms à certaines rues dans la Cité de Drummondville.

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Goulet - St. Pierre, en date du 17 septembre 1952, demandant au Conseil de la Cité d'accepter un projet de subdivision relativement à la subdivision d'une partie du lot 153, du cadastre officiel du Canton de Grantham, et propriété de la Succession Bérard.

Le Conseil recommande que l'étude de ce projet soit référée au Comité de Construction.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$52,231.47 au compte budget, et de \$25,089.29 au compte capital. Il est proposé par

l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, en date du 13 octobre 1952, demandant au Conseil de la Cité l'autorisation de tenir une Clinique de Donneurs de Sang, à l'hôtel de Ville, les 25 et 26 novembre prochains. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
Maire

*Maurice Mercier*  
Greffier.

#### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 octobre 1952, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité prend connaissance des soumissions reçues pour la vente d'un camion de la classe "A", 750 gallons à la minute, à 150 livres de pression, ainsi que tous les accessoires usuels, pour le Département des Incendies, lesquelles soumissions se lisent comme suit :-

La France Fire Engine and Foamite Limited	\$ 23,125.00
Bickle-Seagrave Quebec Ltée	25,128.00

Le comité recommande que la Cité de Drummondville fasse l'achat d'un camion à incendie, avec pompe d'une capacité de 750 gallons à la minute, à 150 livres de pression, ainsi que tous les accessoires qui sont mentionnés au livre des spécifications fourni par la Compagnie et annexé à la présente soumission, de la France Fire-Engine and Foamite Limited, pour le prix de \$23,125.00; et que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville un contrat de vente à cet effet.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville soit autorisée à prêter à la Canadian Legion la cloche de la Corvette, à condition qu'elle soit installée à l'intérieur de l'édifice.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à faire l'achat du volume concernant le rapport général du plan Gréber pour la capitale du Canada, Ottawa, au prix de \$10.00.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à faire installer deux lumières sur la rue St.Omer, et une lumière sur la rue Turcotte.

Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron. s'absente, et l'échevin Osker Péliissier agit comme maire-suppléant.

Le comité étudie de nouveau l'offre de monsieur Roland Hains, au sujet de son terrain qui est compris dans la ligne d'homologation pour l'élargissement du Boulevard St.Joseph, terrain qu'il est prêt à céder à la Cité de Drummondville pour le prix de \$5,000.00, tout en s'engageant à déménager sa maison à ses frais; le comité recommande que cette offre soit acceptée, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville un contrat avec M. Roland Hains, pour l'achat de tout le terrain qui est compris dans la ligne d'homologation et qui est nécessaire pour l'élargissement du Boulevard St.Joseph, tel que désigné dans un plan préparé par l'ingénieur Bessette, pour le prix de \$5,000.00, et à la condition que M. Hercule Hains déménage sa maison dans un délai de neuf (9) mois à compter de la passation du contrat.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$75.00 au Club de Bridge de la Cité, à l'occasion du Tournoi International qui sera tenu à Drummondville prochainement; l'échevin Léo Corriveau se déclare dissident.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$350.00 à M. Arthur Dussault, 461 rue Brock, à titre d'indemnité, pour frais qui lui ont été occasionnés à la suite d'un bornage judiciaire.

Le comité recommande que la demande de M. Roméo Belleville, pour l'installation d'un tuyau d'aqueduc de 4 pouces, pour desservir ses propriétés, soit refusée.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville cède à l'Hôpital Ste.Croix deux lampadaires qui servaient autrefois au Parc Ste.Thérèse, mais dont la Cité n'a plus besoin, pour le prix de \$2.00.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Daniel Leclerc, Jeannine Martel, Dame Wilfrid Dubuc, Dame Georges Janelle.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Lorenzo Fréchette la somme de \$75.00 et les frais qui lui sont dus par M. Anédée Beaudoin, à la condition toutefois que ce dernier continue d'habiter le logement, à titre de locataire.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le loyer de M. Chalifoux, à Dame Joseph Lefebvre.

Et la séance est levée.

*A. Biron*

Maire

*M. Marcel Harris*

Greffier

Le 27 octobre 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 27 octobre 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 octobre 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Autobus D'Ville Ltée, en date du 25 septembre 1952, informant la Cité que la Compagnie avait combiné les deux circuits de St.Pierre en un seul, pour raison d'économie, et que ce service devrait donner satisfaction aux gens du quartier Ouest; ces informations étant données par la Compagnie à la suite d'une requête adressée au Conseil de la Cité par certains contribuables du quartier Ouest.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, que l'échevin Pierre Mathieu soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 394, donnant des noms à certaines rues. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

A la suite de la lettre adressée au Greffier de la Cité par M. Armand Cloutier, député de Drummond-Arthabaska, le 25 septembre 1952, il est résolu sur proposition de l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, que le Conseil lui adresse des remerciements pour les démarches qu'il a faites en vue d'obtenir la construction du Manège Militaire et d'un mur de protection le long de la Rivière St. François, ADOPTE.

Le Conseil procède à l'étude du rôle d'évaluation pour l'année 1952, tel que déposé par les évaluateurs de la Cité, et recommande que les plaintes suivantes soient rejetées :- Léodora Pelletier, Alice Duval, Jean Hamel, Jean Michaud et Joseph Granger, J.A. Parker, et que dans les cas suivants l'évaluation soit réduite comme suit :-

<u>No.</u>	<u>Noms</u>	<u>Evaluation</u>	<u>réduite à</u>
✓ 252	Southern Canada Power Co. P.1- (34 à 43)	\$ 1,000.	annulée
✓ 249	Moisen, St.Onge, MacDougall, P.1, P.7, P.44, P.45	14,850.	10,900.
✓ 429	J.O. Montplaisir, 165-29	1,400.	300.
✓ 2519	Canadian Celanese Limited 139-958, 140-(296, 297) 141-(471, 472) 144-409, 145-528, 147-164, 2-255	4,042,150.	4,037,775.
✓ 128	Gérard Delage P.1	2,625.	2,325.

et que les modifications suivantes soient faites au rôle d'évaluation,  
SAVOIR:-

- 430 Inscrire TRENÉ, Fred, au lieu de DAVID, Rodrigue, avec une évaluation de \$300.00 pour le terrain, \$1,100.00 pour les bâtisses; Total:- \$ 1,400. (no. de cadastre 185-30)
- ✓ 431 DAVID, Rodrigue, évaluation de \$950.00 au lieu de \$300.00, (no. de cadastre 185-31)
- 2566 ROWLAND, J.J. (no. de cadastre 140-297-16) évaluation \$1,300.00 (à inscrire)

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le rôle d'évaluation pour l'année 1952 soit homologué, avec les modifications ci-dessus mentionnées. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Meire

  
Greffier

### COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 octobre 1952, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire M<sup>e</sup>. Antoine Biron.

Le comité recommande que le règlement no. 393, autorisant un emprunt de \$245,000.00, soit amendé en remplaçant dans l'article 1 dudit règlement tous les mots à compter de: "ainsi que" et jusqu'à "au montant de \$16,921.50" inclusivement, par les mots: "à approprier un montant de \$16,921.40 pour rembourser au fonds général de la Cité le coût de certains travaux urgents, déjà exécutés, et qui sont détaillés dans ladite cédule A."

Le comité recommande que le compte des évaluateurs et du greffier, au montant de \$1,513.00, soit approuvé, et que le trésorier soit autorisé à en faire le paiement.

Les membres du Conseil recommandent que des félicitations soient adressées à Son Honneur le Maire M<sup>e</sup>. Antoine Biron, à l'occasion de sa nomination comme membre du Bureau Exécutif de l'Union des Municipalités de la Province de Québec.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Pierre Valois, en date du 18 octobre 1952, offrant à la Cité le lot 162b-232 du quartier Sud de la Cité de Drummondville, pour le prix de \$700.00. Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à M. Pierre Valois pour l'aviser que la Cité prendra une décision le 10 novembre 1952.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Frank Bouchard, fils, demandant à la Cité son concours pour le creusage d'un fossé mitoyen entre le terrain de la Société d'Agriculture et le sien. Le comité recommande que cette demande soit accordée, et que le Comité des Chemins, Trottoirs & Egoûts soit autorisé à faire faire lesdits travaux, de concours avec M. Frank Bouchard, fils.

Lecture est donnée d'une lettre de la Drummondville Cotton Co.Ltd, en date du 22 octobre 1952, demandant l'autorisation de poser une enseigne sur la rue Des Ecoles, au coin du terrain de la Compagnie. Le comité recommande que cette demande soit accordée, et le greffier reçoit instruction d'aviser la Compagnie que le Conseil est à étudier un projet de règlement pour imposer une taxe sur toutes les enseignes qui se trouvent dans la Cité, et qui sont situées au-dessus des trottoirs et autres propriétés de la Cité.

Le comité autorise le Trésorier à payer une somme de \$150.00 à M. Léo Loiselle, somme qui est nécessaire pour certains cours qui doivent être donnés aux ambulanciers de la Brigade St.Jean; le tout en rapport avec le programme de la Défense Civile.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à M. Azarias Gauthier la moitié de la licence qui a été payée par ce dernier, pour licence de taxi.

Le comité recommande que le plan de subdivision du lot numéro 153 du Cadastre du Canton de Grantham, préparé par M<sup>rs</sup>. Coulet & St.Pierre, en date du 8 septembre 1952, propriété de la Succession Bérard, soit approuvé.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Eugène Remy, Rosario Boisvert; et que la demande de M. Amédée Beaudoin soit refusée.

Son Honneur le Maire M<sup>e</sup>. Antoine Biron s'absente, et l'échevin Pierre Mathieu agit comme maire-suppléant.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à accepter de M. Antonio Lemaire qui a le contrat de la Cité pour l'enlèvement des vidanges, à titre de cautionnement, une police de garantie au montant de \$1,000.00, de la Royal Insurance Co. Limited of Liverpool, no. 46117.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*J. Marie*  
.....  
Greffier

Le 10 novembre 1952.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 10 novembre 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 octobre 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*Marcus Marin*  
.....  
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 novembre 1952, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur J.O. Montplaisir, en date du 3 novembre 1952. Le comité recommande que le Trésorier de la Cité soit autorisé à rayer la somme de \$15.00 chargée pour taxe d'eau.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00, à titre d'octroi, à monsieur Roger Gosselin, artiste de Drummondville qui s'en va poursuivre ses études en Europe.

Lecture est donnée des lettres de M. Emile Lecompte, en date du 3 novembre et du 5 novembre 1952, informant le Conseil qu'il a discontinué son commerce de taxi. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à remettre à monsieur Emile Lecompte la moitié de la licence payée par ce dernier. *L'ant donné que le dernier n'a pas*

*le commerce de taxi durant son séjour récemment.*  
*Biron*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Euclide Proulx, en date du 7 novembre 1952, demandant la remise d'un certain montant sur la licence qu'il a payée pour exercer le commerce de taxi, pour l'année 1952-53.

Le comité recommande que cette demande soit refusée, *étant qu'il a exercé le commerce*

*Biron de taxi durant plus de six mois.*

Le comité recommande que les enfants de Dame Laurette Blais-St.Cyr, Andréa et Loraine, soient placées à l'hôpital du Christ-Roi, à Nicolet, sous la Loi de l'Assistance Publique.

Le comité recommande que la demande de Dame Henry Gervais, pour Assistance Publique, soit acceptée.

Le comité recommande que le Département de Police soit autorisé à acheter deux boîtes d'alarme, pour le quartier St.Pierre.

Le comité entend monsieur Roland Hains, dont l'achat du terrain a été décidé à la séance du 14 octobre 1952, au prix de \$5,000.00, pour l'élargissement du Boulevard St.Joseph; comme il appert que la Cité aurait besoin d'une plus grande étendue de terrain, pour l'élargissement du Boulevard St.Joseph, suivant le rapport de l'ingénieur, le comité recommande que la Cité achète tout le terrain dont la Cité a besoin pour l'élargissement du Boulevard, y compris cette quantité additionnelle de terrain, pour le prix de \$5,500.00, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*M. Marcel Marois*  
.....  
Greffier

Le 24 novembre 1952.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 24 novembre 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 novembre 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le



même jour. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés.  
ADOPTÉ.

Les membres du Conseil chargent le greffier d'aviser le Conseil de la municipalité de St.Simon de Drummond que la Cité de Drummondville sera prête à rencontrer le Conseil de St.Simon, mardi, le 2 décembre 1952, à huit heures p.m., à l'Hôtel de Ville de Drummondville, pour discuter des questions d'aqueduc et d'égoût, et autres questions d'intérêt commun.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande faite par les propriétaires de l'aréna de Drummondville, lesquels demandent à la Commission Scolaire une extension de bail. Les membres du Conseil recommandent à la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville de ne louer l'aréna que pour un délai additionnel de cinq (5) ans au maximum, avec une clause toutefois que le bail cesserait au cas où il y aurait construction d'un nouvel aréna.

L'échevin J. Amédée Savard donne avis de motion d'un règlement relativement aux permis pour la vente de liqueurs alcooliques en cette municipalité pouvant être octroyés par la Commission des Liqueurs de Québec.

Les membres du Conseil étudient de nouveau la demande faite par D'Ville School Trustees, en date du 28 juillet 1952, d'exempter de taxe municipale un certain terrain, propriété de la D'Ville Cotton Co., et qui sera utilisé comme terrain de jeux pour les enfants. Comme l'évaluation de ce terrain représente un montant de \$2,950.00, il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que la D'Ville Cotton Co. jouisse d'une exemption de taxe basée sur une évaluation de \$2,950.00, pour l'année 1953, et à la condition toutefois que ce terrain soit utilisé comme terrain de jeux par les enfants de l'école de D'Ville School Trustees. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le plan de subdivision du lot no. 159 du Canton de Grantham, soit le lot 159-169, tel que préparé par M. Armand St.Pierre, en date du 15 novembre 1952, soit approuvé. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$42,852.65 au compte budget, et de \$24,441.02 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTÉ. Ladite liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Et la séance est levée.

*Antoine Bin*  
.....  
Maire

*Marcel Marois*  
.....  
Greffier

Aréna

Avis de  
motion

Demande  
d'exemption  
de taxe, D'Ville  
Cotton,  
\$2,950.  
terrain de  
jeux, 1953,

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 novembre 1952, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Les membres du Conseil entendent une délégation du Comité de Moralité Publique, dûment représenté par Me. André Vigeant, de Nicolet, au sujet de certaines modifications et d'un règlement qu'il voudrait voir adopter par la Cité de Drummondville, concernant les permis descernés par la Commission des Liqueurs de Québec.

Le comité recommande que MM. Corriveau & Ostiguy, comptables, soient nommés vérificateurs des livres de la Cité, pour l'année 1952, au même salaire que l'an passé.

Lecture est donnée d'une lettre de la Manécanterie des Petits Chanteurs de Drummondville, en date du 20 novembre 1952, demandant un octroi à l'occasion de leur programme de chants durant le temps de Noël. Le comité recommande que cette demande soit refusée, étant donné que le budget de la Cité ne permet pas d'accorder cet octroi.

Lecture est donnée d'une lettre de M. J. Lorenzo Dessert, en date du 12 septembre 1952, demandant la permission de poser une enseigne de peinture au-dessus du trottoir laissant 10 pieds de hauteur entre ledit trottoir et l'enseigne. Le comité recommande que cette demande soit accordée, et le greffier reçoit instruction d'aviser M. Dessert que le Conseil est à étudier un projet de règlement pour imposer une taxe sur toutes les enseignes qui se trouvent dans la Cité, et qui sont situées au-dessus des trottoirs et autres propriétés de la Cité.

Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique de Albert Parizeau, pour son fils Jean-Pierre, et Dame Ludger Rivard, soient acceptées.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$55.00 à The Bell Telephone Co. of Canada Ltd, représentant la part que la Cité est appelée à payer dans le déplacement de deux "manhole Covers", sur la rue Lafontaine, entre les rues Laurier et Lévis.

Le comité recommande que l'éclairage des deux lampadaires qui ont été offerts par la Cité à l'Hôpital Ste. Croix soit payé par la Cité.

Lecture est donnée d'une lettre de démission de M. Lucien Lafond, contremaître de la Voirie de la Cité de Drummondville, en date du 24 novembre 1952, avisant la Cité qu'il terminera son service le 6 décembre 1952. Aucune décision finale n'est prise par les membres du Comité, relativement à cette démission.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
Maire

*U. Massé et U. Massé*  
Greffier

Le 2 décembre 1952

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue en comité, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 2 décembre 1952.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière et J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Les membres du Conseil de la Cité de Drummondville entendent une délégation des membres du Conseil de la municipalité de St. Simon de Drummond au sujet de la réclamation faite à la Municipalité de St. Simon, représentant la part de cette dernière dans la construction d'un égout et système d'aqueduc sur le Boulevard Mercure. Après étude de la question, les parties recommandent que le litige soit référé à la Régie des Services Publics, pour décision finale, décision à laquelle chaque partie déclare se soumettre.

Le comité recommande que les 26 décembre 1952 et 2 janvier 1953 soient déclarés "fête civique".

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Jérôme St. Martin, demandant le remboursement de sa licence de taxi. Le comité recommande que cette demande soit refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$36.96 à La Parole Ltée, et une somme de \$22.00 à The Spokesman, pour les souhaits du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion de Noël.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à la L.O.C. (section St. Frédéric), à la condition toutefois que cette somme soit consacrée à l'organisation d'une fête pour les enfants de l'école Garceau, à l'occasion de Noël.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à la L.O.C. (section Ste. Thérèse), à l'occasion de la fête qui aura lieu à l'école Ste. Thérèse, à la mi-décembre, pour les enfants de cette école.

Le comité prend connaissance d'une plainte contre monsieur Georges St. Jacques, qui aurait déménagé un restaurant sur la rue Cherrier. La question est prise en considération.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, une somme de \$175,000.00; que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$175,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice 1953. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à

Egout &  
Aqueduc,  
Blvd. Mercure

(St. Simon)

Emprunt  
temporaire  
\$175,000.  
a/s budget

n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1953, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$175,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser ledit emprunt.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, une somme de \$150,000.00, a compte sur le règlement numéro 393 de la Cité de Drummondville, autorisant un emprunt de \$245,000.00; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$150,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de la vente des obligations à être émises en vertu dudit règlement no. 393. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau jusqu'à la date de la vente desdites obligations, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$150,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt.

Emprunt  
temporaire  
\$150,000.  
règl. 393

Et la séance est levée.

*Antoine Biron*  
.....  
Maire

*Maurice Blain*  
.....  
Greffier

Le 9 décembre 1952.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 9 décembre 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 24 novembre 1952, ainsi que du rapport des comités tenus les 24 novembre et 2 décembre 1952. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée de l'avis de dénonciation de la Convention Collective de Travail, signée en date du 28 décembre 1950, entre la Corporation de la Cité de Drummondville et le Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville, avis signé en date du 24 novembre 1952 par monsieur Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Syndicat.

Première lecture est donnée du règlement relatif aux permis pour la vente de liqueurs alcooliques en cette municipalité pouvant être octroyés par la Commission des Liqueurs de Québec.

Lecture est donnée d'une résolution de la Chambre de Commerce du comté de Drummond, en date du 4 décembre 1952, demandant à la Cité :-

1. Que l'adoption ou le rejet du règlement concernant les permis pour la vente de liqueurs alcooliques soit différé afin de permettre à la Chambre de l'étudier à sa prochaine assemblée générale, le 12 janvier 1953;

2. Que le Conseil éclaire la Chambre sur le nombre et la nature des permis de la Commission des Liqueurs que le règlement projeté affecterait, ainsi que sur les établissements qui se trouveraient concernés;

3. Que le Conseil communique à la Chambre les motifs, les raisons, et les faits, qui, à sa connaissance, peuvent militer en faveur de l'adoption ou du rejet de ce règlement.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que la séance soit ajournée à jeudi, le 11 décembre 1952, à huit heures p.m. ADOPTE.

*Antoine Biron*  
Maire

*Manuel M... ..*  
Greffier.

#### C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 9 décembre 1952, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Antonio Melançon, en date du 8 décembre 1952, demandant la permission écrite du Conseil de la Cité pour tenir un tournoi amateur de culture physique. Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à Monsieur Melançon pour l'aviser que cette question ne relève pas des attributions du Conseil de la Cité.

Le Trésorier de la Cité soumet aux membres du Conseil une liste de licences de commerce dont il demande la cancellation, étant donné que ces commerces ont été, soit discontinués, ou n'ont jamais été exercés; le montant de ladite liste s'élevant à la somme de \$1,954.50. Le comité, après étude de cette liste, recommande que le Trésorier soit autorisé à rayer des livres de la Cité cette somme de \$1,954.50 pour licences de commerce.

Le Trésorier de la Cité soumet aux membres du Conseil une liste de comptes pour service d'aqueduc dus à la Cité de Drummondville, et dont il demande la cancellation, étant donné que ces débiteurs ne sont pas en mesure d'en effectuer le paiement, ou sont disparus; le montant de ladite liste s'élevant à la somme de \$3,155.81. Le comité, après étude de cette liste, recommande que le Trésorier soit autorisé à rayer des livres de la Cité cette somme de \$3,155.81, pour taxe d'eau.

Réclamation  
R. Lefebvre

Les membres du Conseil prennent connaissance de la réclamation en dommages de Roland Lefebvre, au montant de \$40.00, et sur la recommandation de l'aviseur légal, le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à Monsieur Roland Lefebvre la somme de \$40.00, plus \$2.60 pour frais dus à Me. R. Bélanger, avocat et procureur de Roland Lefebvre.

Demande  
service  
aqueduc

rues  
CELANESE

Lecture est donnée d'une lettre de la Canadian Celanese Limited, en date du 27 novembre 1952, demandant à la Cité de Drummondville la construction d'un service d'aqueduc sur certaines rues qui sont du domaine privé de la compagnie; le tracé de ce système étant indiqué sur un plan qui est annexé à ladite lettre. Les membres du Conseil, après avoir pris connaissance de ladite lettre et avoir examiné ledit plan, sont d'opinion qu'il n'est pas dans les pouvoirs du Conseil de la Cité de Drummondville de construire ce système d'aqueduc, étant donné que ces rues n'appartiennent pas à la Cité et qu'elles appartiennent exclusivement à la compagnie Canadian Celanese Limited. Les membres du Conseil de la Cité regrettent de ne pouvoir accorder cette demande,

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$351.09 pour salaires dus aux pompiers de la Cité.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$35.00 pour les souhaits du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion de Noël, dans le journal L'Homme Libre.

Lecture est donnée d'une lettre de certains commerçants de la rue Hériot, demandant la permission de faire installer, pour la période des Fêtes, des fils électriques et ampoules d'un côté à l'autre de la rue Hériot, près de la rue Bérard, en face de leurs établissements. Le comité recommande que cette demande soit acceptée, à la condition que les fils soient installés à au-moins 15 pieds au-dessus du sol.

Les membres du Conseil étudient de nouveau la lettre de démission de M. Lucien Lafond, contremaître de la Voirie. Les membres du comité recommandent que la démission de monsieur Lafond soit refusée et que ce dernier soit continué dans ses fonctions de contremaître général de la Cité, son salaire toutefois devant être de \$90.00 par semaine. L'échevin Emile Lauzière déclare enregistrer sa dissidence quant à cette résolution.

Et la séance est levée.

*Antoine B. Bim*  
Maire

*Marcel Maurin*  
Greffier

Le 11 décembre 1952.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, jeudi, le 11 décembre 1952, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière du 9 décembre 1952.

SONT PRESENTS: MM. les échevins J. Amédée Savard, Pierre Mathieu, Armand Thibodeau, Léo Corriveau, J. Hormisdas Hains, Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Les membres du Conseil de la Cité de Drummondville ont appris avec regret la mort de monsieur Camille Mercure, homme d'affaires bien connu, et échevin de la Cité de St. Hyacinthe. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le greffier soit chargé de transmettre au Maire et aux échevins de la Cité de St. Hyacinthe les sympathies du Conseil de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le greffier soit chargé de transmettre à madame Camille Mercure, les sympathies du Conseil de la Cité de Drummondville, dans le deuil qui la frappe. ADOPTE.

Le Conseil entend Me. Wilbrod Bherer, procureur de la Cie Autobus D'Ville Ltée, au sujet d'une requête de cette dernière pour obtenir la modification de son tarif actuellement en vigueur dans la Cité de Drummondville et dans la banlieue. Cette question est remise à une séance ultérieure, pour étude, et afin de permettre à chaque échevin de prendre connaissance du bilan financier de la Compagnie, qui doit être fourni à chaque échevin.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$32.00, à titre d'octroi, à l'Orphelinat du Christ-Roi, à l'occasion de la fête de Noël, pour les enfants de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Et la séance est levée.

  
Maire

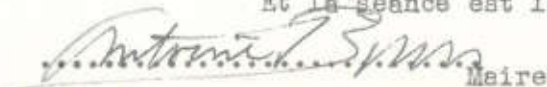
  
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 décembre 1952, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que deux réflecteurs additionnels soient installés au coin de l'entrée de l'Hôpital Ste. Croix et la rue Hériot.

Et la séance est levée.

  
Maire

  
Greffier

Le 22 décembre 1952.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 22 décembre 1952, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 décembre 1952, du comité tenu le même jour, de l'ajournement de la séance régulière le 11 décembre 1952, ainsi que du comité tenu le 11 décembre 1952. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le Conseil entend certains représentants de la Ligue de Moralité Publique, au sujet du règlement concernant les permis pour la vente de liqueurs alcooliques en cette municipalité peuvent être octroyés par la Commission des Liqueurs de Québec, règlement dont la première lecture a été faite à la séance du 9 décembre 1952.

Le Conseil, avant de procéder à la deuxième lecture dudit règlement, prie les membres de ce Comité de bien vouloir attendre jusqu'au 26 janvier 1953, afin de permettre au Conseil de la Cité et à la Chambre de Commerce locale, dont la réunion doit avoir lieu le 12 janvier prochain, de continuer l'étude dudit règlement.

Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron s'absente, et il est remplacé par l'échevin Pierre Mathieu, maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$30,645.65 au compte budget, et \$4,722.36 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.Amédée Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Lecture est donnée d'une lettre du Club Richelieu, en date du 18 décembre 1952, demandant la permission de placer deux enseignes sur la propriété de la Cité, aux endroits indiqués sur un plan annexé à ladite lettre. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que permission soit accordée au Club Richelieu de poser ces deux enseignes, aux endroits indiqués sur ledit plan.

Lecture est donnée d'une liste de mutations de propriétés. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que lesdites mutations de propriétés soient faites au rôle d'évaluation suivant la liste ci-annexée. ADOPTE.



Lot  
185-25 Nord  
cancellé

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Goulet & Saint.Pierre, en date du 6 décembre 1952, au sujet de certaines subdivisions du lot 185 du quartier Nord de la Cité de Drummondville, et demandant au Conseil de la Cité l'autorisation de canceller le lot 185-25 qui avait été cadastré comme "rue" lors d'un cadastrage antérieur. Après avoir pris connaissance de cette lettre et du plan préparé par MM. Goulet & Saint.Pierre, en date du 20 décembre 1952, il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que la demande contenue dans ladite lettre et le plan soient acceptés, et que MM. Goulet & Saint.Pierre soient autorisés à canceller le lot 185-25 du quartier Nord de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Anédée Savard, que le Trésorier soit autorisé à payer le loyer de décembre 1952, de Donat Béland, soit la somme de \$22.00, à titre d'Assistance Publique. ADOPTE.

Et la séance est levée.

*Antoine Biron* Maire

..... Maire-suppléant.

*W. Louis* Greffier.

### COMITE

Inmédiatement après la séance régulière tenue ce 22 décembre 1952, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que l'aviseur légal soit avisé de bien vouloir hâter les procédures qui ont été prises devant la Régie des Services Publics, procédures concernant un certain montant que la Cité de Drummondville réclame à la municipalité de St.Simon, pour la construction d'un égoût qui dessert cette dernière municipalité.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$2,400.00 à l'O.T.J., pour l'entretien des patinoires, montant qui se divisera comme suit: -

Patinoire	Ste.Thérèse	\$ 600.00
"	Coopérative d'Habitations	200.00
"	école Garceau	400.00
"	Centre Civique	600.00
"	SS.Pierre & Paul	600.00
	sur terrain ancienne école St.Pierre.	

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'adresser à monsieur J.A. Pagé les plus sincères félicitations du Conseil à l'occasion de sa nomination comme vice-président et gérant général de la Southern Canada Power Co.Ltd.

Le comité recommande que le salaire de monsieur Majorique Dionne soit porté à \$55.00 par semaine, rétroactif au premier novembre 1952.

Le comité entend monsieur Donat Bourgeois, président de la Cie Autobus Drummondville Ltée, compagnie qui a présenté dernièrement une requête pour obtenir la modification de son tarif actuellement en vigueur dans la Cité de Drummondville et la banlieue, et par conséquent la modification du contrat signé entre monsieur Donat Bourgeois et la Cité de Drummondville, le 14 septembre 1948.

Le comité, après avoir entendu monsieur Donat Bourgeois, et après avoir pris connaissance des bilans financiers de la Compagnie couvrant l'année 1951 et onze mois de l'année 1952, est d'opinion qu'il est dans l'intérêt, tant du public que de la Compagnie requérante, qu'une requête soit présentée immédiatement devant la Régie, et les membres du Conseil chargent le greffier de bien vouloir s'adresser à la Régie des Transports & Communications, afin d'obtenir de cette dernière qu'une audition spéciale et immédiate soit accordée à la Cie Autobus Drummondville Ltée sur la requête que cette dernière présentera pour obtenir une modification de son tarif.

Et la séance est levée.

  
Maire

  
Greffier

Le 12 janvier 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 12 janvier 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

..... SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, J. Hormidas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 décembre 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Municipalité de St. Simon, en date du 22 décembre 1952, demandant un estimé de l'ingénieur pour les travaux qui avaient été projetés pour construction d'égoûts sur le Boulevard Mercure. L'ingénieur de la Cité est chargé de fournir les renseignements demandés par cette lettre.